

AUJOURD'HUI



PAIX ET RESPECT DES DROITS

En collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Laval, LE DEVOIR publie aujourd'hui, sous forme de magazine, le compte-rendu des interventions à la IVe Conférence internationale de droit constitutionnel qui s'est tenue à Québec en juin sous le thème de « Paix, relations internationales et respect des droits humains ».

UN DOCUMENT À CONSERVER.

AU SOMMAIRE

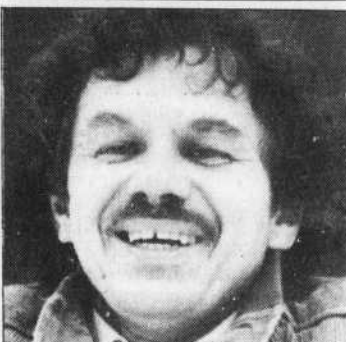
CHARTRAND PEUT PROCÉDER

Le juge Bergeron de la Cour supérieure permet à Reggie Chartrand de procéder contre le Dr Machabée, soupçonné d'avoir commis un avortement illégal. **Page 2**

RABILOTTA: AFFAIRE CLASSÉE

Les autorités fédérales abandonnent leur cause contre le journaliste Rabiotta, accusé de constituer une menace pour la sécurité du Canada. **Page 3**

CULTURE



YVES BEAUCHEMIN

Son dernier titre, *Du sommet d'un arbre*, vient de sortir chez Québec/Amérique. Jean Royer a rencontré un homme passionné. **Pages C-1 et C-4**

PASSEPORT



LE MEXIQUE

Les Québécois envahissent depuis des années les plages du Mexique. Mais le Mexique renferme aussi des trésors historiques que l'on découvre, émerveillé, sur la « route de l'Indépendance ». **Cahier D**

Le silencieux

NOUS RIIONS peu; nous ne pleurons pas davantage... Mais, mon Dieu! que nous nous lamentons.

Vieillir, c'est racornir: peau d'homme, peau de chagrin.

On se gargarise avec « la fine pointe de la technologie ». Or elle date de deux millénaires et demi. Quoi donc? Les pyramides d'Égypte.

Je n'ai pas l'esprit terre-à-terre, mais neige-à-neige: j'aime peloter.

— ALBERT BRIE

Irangate: Washington confirme l'implication de deux Canadiens

■ Et affirme qu'ils auraient agi sur une base strictement « personnelle »

(Le DEVOIR-CP) — Le président du comité sénatorial américain de renseignement a confirmé hier que deux citoyens canadiens étaient impliqués, sur une base personnelle, dans la vente illégale d'armes à l'Iran.

Ces deux Canadiens, dont les autorités américaines refusent de révéler les noms, seraient deux hommes d'affaires de Toronto, Donald Fraser et Ernest Miller, selon des informations publiées hier matin par le quotidien new-yorkais *The Wall Street Journal*.

Fraser, qui est un comptable, et Miller, un courtier immobilier, sont tous deux directeurs d'une société, Vertex Finances, enregistrée aux Îles Cayman. Ils auraient accepté de fournir un crédit de \$40 millions à Adnan Khasoggi, un financier d'A-

rabie saoudite, lequel est la personne soupçonnée d'avoir pris les arrangements pour effectuer la vente à l'Iran.

Le président du comité sénatorial, David Durenberger, a refusé de confirmer tous les détails révélés par le

quotidien new-yorkais, ne voulant s'en tenir qu'à des généralités. Il a aussi indiqué que son comité ne transmettrait pas au Canada le contenu des témoignages entendus sur cette affaire à l'occasion d'audiences tenues à huis clos.

Ce refus de transmettre des informations ne facilitera pas la tâche au Canada qui, hier, multipliait les efforts pour essayer de faire la lumière sur la « filière canadienne » de l'Irangate. Alors que l'ambassadeur

Voir page A-10 : Washington



Don Mazankowski

Reagan change de tactique et exhorte Poindexter et North à « tout raconter »

—page A-6

Un Tupolev s'écrase : 70 morts

BERLIN (AP) — Un avion soviétique s'est écrasé hier soir alors qu'il effectuait son approche sur l'aéroport Schoenefeld de Berlin-Est et la plupart des 82 personnes qui se trouvaient à son bord ont été tuées, a annoncé la télévision est-allemande.

L'agence ADN a rapporté peu après que 12 survivants avaient été extraits des débris de l'appareil. Elle avait auparavant fourni le nombre de 17 et n'a pas expliqué cette différence. Ni l'ADN, ni la télévision n'ont toutefois fourni de bilan précis. La télévision a ajouté que la plupart des passagers du Tupolev-134 étaient est-allemands.

L'ADN a souligné que la plupart des personnes étaient décédées et que l'identification des victimes était exceptionnellement difficile car les corps avaient été carbonisés lors de l'incendie qui a suivi l'accident.

On ne connaissait par ailleurs pas encore, en fin de soirée, les causes de cet accident, survenu apparemment vers 17h30 (locales), après la tombée de la nuit. Un correspondant de la télévision ouest-allemande a toutefois

Voir page A-10 : Un Tupolev



Un Tupolev-134 de la compagnie aérienne soviétique Aéroflot s'est écrasé, hier soir, au moment d'atterrir à l'aéroport de Schoenefeld, à Berlin-Est.

Nouvelle carrière pour Jean Drapeau

OTTAWA (PC) — L'ex-maire de Montréal, Jean Drapeau, âgé de 70 ans, entreprend une carrière internationale, celle d'ambassadeur du Canada à Paris auprès de l'UNESCO (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture).

La nouvelle a été confirmée, en fin d'après-midi hier dans la capitale fédérale, par le bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, qui se trouve actuellement à Bruxelles.

Depuis la retraite de la vie publique de celui qui a dirigé les destinées de la Ville de Montréal pendant un quart de siècle, les rumeurs voulaient que le gouvernement canadien lui confie une mission internationale. Le nouveau maire de Montréal, Jean Doré, a fait parvenir un télégramme à monsieur Drapeau, aussitôt la nouvelle connue.

L'ex-maire de Montréal, qui a fait de Montréal une ville internationale en y amenant l'Exposition universelle en 1967 et les Jeux olympiques d'été en 1976, a reçu de nombreux honneurs et titres de distinction. En 1965, il a reçu un trophée des ministères du Commerce et de l'Industrie des dix provinces du Canada à titre de canadien ayant le plus contribué au développement industriel du pays.

En 1967, il a obtenu la médaille de l'Institut royal d'architecture du Canada. La même année, il recevait des mains du Gouverneur général le titre de Compagnon de l'Ordre du Canada.

En 1984, c'est la France qui reconnaissait ses mérites en le faisant

Voir page A-10 : Drapeau



Le PQ dépose ses amendements

■ Il privilégie la « communauté » au lieu de la « personne »

GILLES LESAGE

QUEBEC — L'opposition parlementaire veut circonscrire à la communauté de langue anglaise, et non à toute personne d'expression anglaise, le droit de recevoir en anglais des services de santé et des services sociaux.

Elle veut en outre que la loi favorise, à l'intention des différentes communautés culturelles du Québec, la mise sur pied de programmes d'accessibilité à des services dans leur langue.

Tels sont deux des principaux amendements au projet de loi 142

que M. Pierre Marc Johnson a présentés hier à la presse, et que les porte-parole péquistes devaient tenter de faire adopter par la commission parlementaire. Après une vingtaine d'heures de motions préliminaires ou dilatoires, la commission a entrepris hier soir l'étude détaillée du projet de Mme Thérèse Lavoie-Roux.

À l'Assemblée nationale, par ailleurs, la ministre de la Santé et des Services sociaux a dit ne pas savoir si des établissements de santé anglophones ne donnent pas leurs services aux francophones dans leur propre langue, ainsi que le stipule la charte de la langue française. Mais elle a

promis d'agir si des cas concrets de délinquance lui sont signalés. Quant à la vice-première ministre, responsable de la loi 101, elle lance qu'elle n'intervient pas dans le travail de surveillance de l'Office de la langue française, contrairement au gouvernement péquiste, ajoute Mme Lise Bacon.

Le chef de l'opposition n'a pas l'impression que ses amendements, qui visent à limiter les dégâts d'un travail mal fait, seront acceptés par les ministériels. Même s'ils l'étaient, M. Johnson avertit que les péquistes poursuivront leur obstruction systématique jusqu'au bout, jusqu'à la clôture, prévue pour lundi. De fait, si

le gouvernement insiste pour faire adopter avant Noël la demi-douzaine de projets importants qui sont encore au menu de la dernière semaine, il devra recourir à la guillotine parlementaire.

L'on prévoit que tel sera le cas pour le 142, qui a valeur de symbole aux yeux de plusieurs libéraux qui suivent de près les délibérations, notamment MM. Reed Scowen (Notre-Dame-de-Grâce), Christos Sirros (Laurier), Joan Dougherty (Jacques-Cartier), et autres. À l'autre extrême, la bataille est également symbolique pour les péquistes, ce qui suscite des éclats de voix de part et

Voir page A-10 : Le PQ

Suzanne Blais-Grenier au DEVOIR

Mulroney est coupé de son parti

PIERRE O'NEILL

Députée conservatrice du comté de Rosemont aux Communes, Madame Suzanne Blais-Grenier estime que le premier ministre Brian Mulroney est « mal conseillé » et qu'il est « coupé » de son parti et de la population par son entourage. Et que si le Parti conservateur veut espérer conserver le pouvoir aux prochaines élections, il devra se démocratiser, faire le plein de nouveaux membres, favoriser une authentique participation de la base militante, assainir son financement, devenir un lieu de ré-

flexion et d'élaboration des politiques, permettre à ses députés de s'exprimer librement en Chambre, se donner un programme qui corresponde aux véritables aspirations de l'ensemble des Canadiens et des Québécois en particulier.

Au cours d'une entrevue au DEVOIR, hier, l'ex-ministre de l'Environnement dans le cabinet Mulroney a tracé le bilan de ses deux premières années au sein de la députation conservatrice à Ottawa, a exploré quelques pistes susceptibles de relancer le parti sur la voie du succès, et a émis son opinion sur les grands débats qui animent la vie politique

du pays, en déclarant notamment: ■ qu'un Québec unilingue français est un préalable à une présence forte des Québécois francophones à Ottawa;

■ que le French Power à Ottawa n'a jamais existé, pas plus sous le gouvernement Mulroney que sous celui de Pierre Trudeau;

■ que si le Canada anglais ne se montre pas réceptif à la volonté du Québec d'adhérer à la constitution de 1982, le mouvement indépendantiste québécois refusera surface et connaîtra un nouvel essor.

Il y a maintenant un an que Mme Blais-Grenier a démissionné du ca-

binet Mulroney. Dans la lettre qu'elle avait alors adressée au premier ministre, elle déplorait la faible influence des ministres québécois à Ottawa. Mais son geste se voulait davantage l'expression de son indignation devant la décision du gouvernement de ne pas s'être opposé à la vente de la raffinerie Gulf à la société britannique Ultramar. Une décision qui fut prise sans que le comité ministériel responsable de la relance économique de Montréal n'ait été invité à prendre connaissance de l'ensemble du dossier.

De ces deux ans du régime conser-

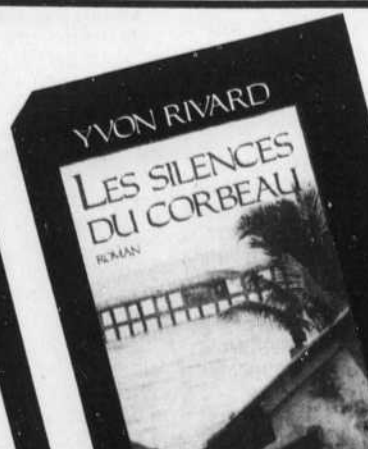
Voir page A-10 : Mulroney



Suzanne Blais-Grenier

Pour les amateurs
de romans,
choisissez

L'ENVOLEUR DE CHEVAUX, 180 p., 13,95\$
LES SILENCES DU CORBEAU, 268 p., 15,95\$
L'HIVER DE MIRA CHRISTOPHE, 224 p., 14,95\$



BORÉAL

La conférence des ministres des Finances

Lévesque est furieux de l'étalement de la péréquation

DENIS LESSARD

TORONTO (PC) — Le gouvernement fédéral a soulevé hier la colère du Québec et des cinq provinces qui reçoivent des paiements de péréquation en étalant, sur deux ans, les quelques \$ 175 millions d'une aide supplémentaire que les provinces prévoyaient annuelle.

Sortant furieux de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, a accusé le gouvernement fédéral d'avoir renié son engagement de donner \$ 175 millions de plus, chaque année et pendant cinq ans, en paiements de péréquation. Cette promesse, déjà jugée insuffisante par les provinces, était diminuée hier d'une tranche de \$ 175 millions.

Québec, à la suite de la décision fédérale, s'estime privé d'approximativement \$ 25 millions « d'une aide qu'on pensait acquise », de préciser M. Lévesque.

« Nous sommes profondément déçus de la situation », de fulminer M. Lévesque, qui a qualifié de « très dure surprise » la volte-face fédérale.

Réunie pour débattre avant tout de réforme fiscale, la conférence des ministres des Finances avait repoussé au seul dîner le dossier pourtant contentieux de la péréquation.

Avec sa décision, Ottawa vient de mettre un terme à la dispute quant aux accords fiscaux: devant se dépecher de déposer un projet de loi pour prolonger pour cinq ans ces ententes (échues fin mars prochain), le gouvernement a choisi de ne pas attendre l'assentiment des provinces.

Affirmant qu'Ottawa avait besoin d'une période de transition, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, a fait savoir hier que, pour les deux premières années des accords quinquennaux, le gouvernement réduira

de moitié les \$ 175 millions supplémentaires annuels promis, fin octobre, à Edmonton.

« J'avais dit alors qu'il s'agissait d'une proposition de fonctionnaires. Elle devait être étudiée par les ministres. Il n'y a pas eu de consensus, je n'avais alors rien à ramener à mes collègues (du cabinet fédéral) », a expliqué par la suite M. Wilson.

« Cette transition est une façon équitable de régler. Ces sommes sont en surplus d'un fonds qui croît déjà de 5 à 6 % par année », a rappelé M. Wilson, soulignant les « très sérieuses pressions » que fait actuellement subir le déficit sur les coffres fédéraux.

Ce surplus avait été promis pour calmer les doléances des six provinces qui, moins bien nanties, reçoivent au total \$ 5,5 milliards par année de péréquation d'Ottawa. « Déjà les \$ 175 millions pour six provinces, c'était absolument insuffisant », de rétorquer le ministre québécois. Québec réclamait \$ 50 millions de plus pour hausser cette aide supplémentaire à \$ 225 millions par année.

« On ne veut pas dire qu'on a été dupé, mais tout le monde a été choqué, il n'y avait pas eu d'indications à l'avance (de cette décision) », d'observer de son côté le trésorier de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Gerald Clements.

« Tout le pays éprouve des problèmes financiers. Ottawa a des décisions très difficiles à prendre », a-t-il ajouté.

Pour le ministre terre-neuvien, le Dr John Collins, le geste d'Ottawa est « très sérieux » et coûtera environ \$ 10 millions à sa province.

« Nous voulons que le fédéral ne ferme pas les livres pour l'an prochain », a-t-il dit.

« C'est un recul définitif pour nous qui déjà avons eu à subir des coupures sur les transferts destinés à l'éducation post-secondaire et aux soins de santé », a renchéri M. Léves-

que, se refusant toutefois à chiffrer le manque à gagner du Québec.

Par la suite, des hauts fonctionnaires québécois ont établi que le Québec recevra \$ 25 millions de moins que prévus, à la suite de la décision fédérale d'hier.

Le gouvernement québécois, qui reçoit environ 52 % de l'enveloppe totale de \$ 5,5 milliards, s'insurgeait de ne recevoir que 30 % des \$ 175 millions, soit environ \$ 50 millions. Avec la « période de transition », Québec ne recevra finalement que \$ 25 millions de l'augmentation promise en octobre, selon un fonctionnaire québécois.

« Dans les circonstances, je ne pourrais sûrement pas dire que je suis satisfait de ce qui s'est passé ici aujourd'hui dans ce dossier », a déclaré M. Lévesque.

Lorsqu'on lui demande pourquoi il n'a pas décidé de quitter la conférence pour marquer son dépit, M. Lévesque rétorque qu'il « est de mon devoir de rester » pour assister aux discussions sur la réforme fiscale.

Le gouvernement fédéral a profité de la réunion pour exposer, de façon préliminaire, ses objectifs quant à la réforme de la fiscalité. « C'était exploratoire, pas de gestes concrets sont à prévoir pour le début de l'an prochain », d'observer M. Lévesque.

Toute réforme fiscale devra laisser intactes les recettes provinciales; c'est une condition sine qua non, a dit le ministre québécois.

De son côté, le trésorier ontarien, M. Robert Nixon, a soutenu qu'il tardait à sa province de voir Ottawa poser un geste en ce sens.

« Nous ne pouvons nous permettre de laisser émigrer nos gens les plus brillants et les plus efficaces », lance-t-il. La réforme fiscale déjà fort avancée aux États-Unis risque d'attirer plusieurs Canadiens, alléchés par les réductions d'impôt, estime-t-il.



Le ministre des Finances du Canada, M. Michael Wilson, semble songeur devant le ministre des Finances du Québec, M. Gérard-D. Lévesque.

Marx ira en appel dès lundi

Chartrand peut procéder contre le Dr Machabée

BERNARD MORRIER

Un précédent dans les annales judiciaires canadiennes a été créé hier par le juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure, qui a décidé de permettre à l'ex-boxeur Réginald (Reggie) Chartrand de poursuivre ses procédures à l'encontre du Dr Yvan Machabée, malgré une décision contraire du ministre de la Justice, M. Herbert Marx.

Le médecin est soupçonné par Chartrand d'avoir commis un avortement illégal en 1982. A la suite d'une pré-enquête tenue en juin dernier, le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions de la paix, avait ordonné l'émission d'une sommation contre le Dr Machabée et c'est le 9 septembre, à l'issue d'une enquête préliminaire que le juge Roger Savard du même tribunal avait pour sa part trouvé dans le dossier une preuve qu'il estimait suffisante pour citer le médecin à procès devant juge et jury pour avortement illégal aux termes du code criminel. C'est enfin le 12 septembre que M. Marx décidait par son pouvoir discrétionnaire en tant que ministre d'ordonner l'arrêt des procédures, ce que M. Chartrand avait décidé de contester immédiatement en Cour supérieure en vertu des droits qui sont conférés par la Charte canadienne des droits et libertés voulant notamment que tous les citoyens soient égaux aux yeux de la loi.

Les avocats du Procureur gé-

néral avaient par la suite soutenu que la requête était irrecevable du fait que M. Chartrand n'avait pas d'intérêt légal pour intervenir contre le Dr Machabée puisqu'il n'était ni privé d'un droit à la vie, la liberté et la sécurité de sa personne et qu'en outre le ministre était intervenu au dossier en vertu d'un pouvoir statutaire qui lui est conféré par la loi et qu'il a rendu une décision discrétionnaire non révisable par les tribunaux, en plus de répondre de ses actes devant le parlement et que nulle autorité possède un pouvoir de révision à l'égard des actes qu'il pose dans l'exercice de ses fonctions.

Dans un premier temps, le juge Bergeron souligne qu'en vertu des amendements apportés au code criminel en 1985 et reconnaissant les droits d'un « poursuivant privé », il ne peut refuser à M. Chartrand un droit statutaire dont ce dernier jouit maintenant. Quant à savoir s'il a un droit légal, le juge est affirmatif, attendu que la décision d'arrêter les procédures est renversée par la Cour et permet donc ainsi l'exercice d'une poursuite un an après ce décret.

En d'autres mots, le juge Bergeron opine que la décision prise par M. Marx de ne pas poursuivre le Dr Machabée ne relève pas d'un pouvoir absolu et que s'il en était ainsi on verserait dans l'exercice d'un pouvoir arbitraire, ce qui serait contraire au principe voulant que

tous sont égaux devant la loi comme le stipule la charte canadienne. A cet effet, le juge cite aussi une abondante jurisprudence britannique.

Il note aussi que sous le droit canadien, depuis l'entrée en vigueur de la Charte, il est clair à ses yeux que toute ambiguïté a été dissipée, en regard des pouvoirs de révision des tribunaux, de décisions ministérielles, qu'elles émanent de dispositions statutaires ou qu'elles consistent dans l'exercice de pouvoirs par prérogatives ou découlant de la Common Law. « La Charte canadienne, rappelle-t-il, est la loi suprême qui régit les rapports entre les citoyens et l'Etat. Et si le gouvernement lui-même est astreint à son observance, à fortiori en est-il ainsi également du cabinet, de ses ministres et des législatures. »

Le juge Bergeron est d'autre part d'avis que le pouvoir conféré au Procureur général est à caractère extraordinaire en ce qu'il s'ingère dans le processus judiciaire et équivaut parfois à un défi à l'indépendance des tribunaux. « Il doit être exercé avec mesure et pondération pour prévenir des injustices manifestes à l'endroit des poursuivants et accusés. Il n'est certes pas assigné au code criminel pour permettre au Procureur général d'en créer. Il lui faut agir impartialement et avec équité, en gardant à l'esprit que son premier devoir consiste à voir que justice soit rendue. En l'ab-

sence de preuve qu'une injustice manifeste sera commise, il ne devrait pas exercer ce pouvoir extraordinaire. A plus forte raison, si preuve il y a qu'une injustice sera commise par le biais de son intervention, est-il alors davantage important qu'il s'abstienne d'intervenir en faisant fi des règles d'équité et de justice fondamentale », insiste le magistrat, qui ajoute que le principe même de non-intervention des tribunaux en matière de nolle prosequi n'est pas généralement attaqué en son fondement juridique; mais encore faut-il que les règles du jeu soient respectées.

Le juge Bergeron estime de plus qu'il est difficile de concevoir qu'il est « impossible d'obtenir des condamnations dans le Québec », comme l'avait affirmé M. Marx en décrétant un arrêt des procédures contre le Dr Machabée.

La décision du juge Bergeron était également attendue dans la région du Saguenay-Nord, où le même enlèvement des procédures s'est déroulé, cette fois à la suite d'une accusation d'avortement illégal portée à titre privé contre le Dr Jean-Denis Bérubé. Le tribunal saisi de cette cause attendait la décision du juge Bergeron avant de statuer à son tour. C'est encore Me Emile Colas qui agira pour la poursuite dans ce dossier.

Enfin, le ministre de la Justice a fait savoir dès hier soir qu'il interjetterait appel dès lundi.

Accusé de quatre meurtres, il est acquitté

BERNARD MORRIER

À l'issue d'un délibéré d'une journée et demie, un jury de cinq hommes et sept femmes vient d'acquitter un jeune homme de 27 ans, Serge Pouliot, accusé de quatre meurtres, à la suite d'une tuerie survenue dans un bois de Compton en juin 1984.

Pouliot, qui devient ainsi le sixième et dernier accusé à connaître son sort dans ce dossier, était soupçonné d'avoir participé au meurtre de quatre motards de Coaticook, soit Jean-Pierre Truchon, Gaston Scalabrini, Renaud Paquette et France Michaud, tous âgés entre 21 et 34 ans.

Ces derniers, abattus à coups de carabine .303, étaient tenus pour responsables du saccage du chalet de la famille Pouliot à la suite d'une dispute. Les quatre motards avaient été enlevés puis conduits à la maison paternelle où une raclée leur avait été

administrée. On les avait ensuite amenés dans un bois pour les tuer.

Jean-Luc Pouliot, le père de l'accusé, de même que ses trois autres fils, Ronald, Mario et Marc, ainsi que André Maheu purgent tous des peines d'emprisonnement à la suite de procès s'étant déroulés en 1984 et 1985.

Ronald et Mario Pouliot (27 et 24 ans) ont été condamnés à des peines à vie sans espoir de libération conditionnelle avant 25 ans, tandis que leur père de 53 ans séjournera au bagne pour sept ans, après avoir été reconnu coupable de séquestration et complicité. Les mêmes accusations ont aussi été retenues contre Marc Pouliot (22 ans) et André Maheu (24 ans), qui se retrouvent à l'ombre pour cinq ans et huit ans respectivement.

Le procès de Serge Pouliot, présidé par le juge André Biron, a duré 10 jours.

Pour les syndicats, week-end d'évaluation

Aujourd'hui et demain, l'ensemble des délégués de syndicats négociant avec l'Etat-employeur tiennent des réunions d'évaluation et entendent des rapports de leurs négociateurs sur le sprint en cours.

Le sprint s'est légèrement accéléré depuis la nuit de mercredi à jeudi, moment choisi par le Conseil du Trésor pour déposer de nouvelles offres aux groupes appartenant à trois centrales: la CSN, la FTQ et la CÉQ; les premières offres gouvernementales remontaient au 19 février.

La Fédération des Affaires Sociales (FAS) de la CSN, qui parle au nom de 95,000 membres, réunit par exemple au Sheraton de Laval ses délégués syndicaux; elle doit aviser des moyens à prendre pour en arriver à une entente négociée.

Comme le rappelait hier matin la vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, « les négociations ne sont pas encore à la ligne d'arrivée » et le rythme de négociation à toutes les tables ne doit pas ralentir, il faut se hâter si l'on veut une entente en 1986. Trois autres fédérations de la CSN procèdent en fin de semaine à des évaluations du même genre de celle qui occupe la FAS.

La Centrale de l'enseignement du Québec prépare quant à elle une contre-proposition salariale qu'elle doit déposer aujourd'hui et que son président, Yvon Charbonneau, expliquera en conférence de presse vers 14h aujourd'hui à la permanence de la rue Jarry est.

ENQUÊTE SUR LA MORT DE GASTON HARVEY

Des manifestants affirment qu'un policier éméché leur a tenu des propos provocateurs

LIA LÉVESQUE

LA MALBAIE (PC) — Le policier Pierre Marceau aurait tenu des termes provocateurs aux manifestants qui participaient à la marche d'appui aux ex-travailleurs du manoir Richelieu.

C'est ce qu'a soutenu hier le permanent syndical de la CSN Guy Boisvert. Il était, ce soir du 25 octobre, en charge de la marche d'appui.

Selon M. Boisvert, après l'arrestation de Gaston Harvey, le policier Marceau se serait adressé aux manifestants en ces termes: « Venez un par un, j'ai pas peur de vous autres. »

Le permanent de la CSN soutient aussi qu'à un autre moment, l'agent Marceau circulait en voiture près des manifestants et leur aurait lancé: « Vous n'avez qu'à aller travailler à \$4 l'heure. »

Peu avant le départ de la manifestation, à 20 h le 25 octobre, M. Boisvert avait remarqué la présence de l'agent Marceau en face du local du syndicat, d'où partaient les marcheurs.

L'agent Marceau, selon lui, était « chaudette » assis sur le sol appuyé contre un arbre.

Il « avait une démarche pas trop solide »; il titubait, a perdu l'équilibre en essayant de se relever. Il a cherché à se cacher le visage quand les manifestants ont braqué sur lui leurs projecteurs.

M. Boisvert se rappelle avoir en-

tendu des manifestants ce soir-là lancer à l'agent Marceau: « Marceau, t'es saoul » ou « Marceau, va payer ton compte, tu dois \$58 au barman de tel bar ».

Quant à l'altercation qui a eu lieu entre Gaston Harvey et le policier Marceau, Guy Boisvert en donne une version assez précise.

M. Boisvert soutient d'ailleurs qu'il « voyait très bien » ce soir-là, même si les lampadaires de la Côte Bellevue avaient été mystérieusement éteints.

Il ignore qui a porté le premier coup, mais sait que son attention a d'abord été attirée par un mouvement brusque de l'agent Marceau à l'endroit de Gaston Harvey.

L'agent Marceau aurait selon lui donné « une bonne frappe » au visage de Harvey.

Celui-ci aurait alors répliqué en accrochant l'agent Marceau « par son coât » — il ignore si c'est le col, les épaules ou le veston — en le repoussant contre sa voiture. Là, trois policiers sont arrivés et ont empoigné Gaston Harvey.

M. Boisvert sait que Gaston Harvey portait encore son masque d'Halloween sur la tête, au moment de l'altercation avec l'agent Marceau. Il ignore toutefois s'il le portait sur le visage ou relevé sur le dessus de la tête.

Il n'a pas vu de lampe de poche dans les mains de Gaston Harvey, contrairement à ce qu'a relaté le

journaliste Gilles St-Jean, témoin de la même scène.

M. Boisvert se souvient que trois policiers ont empoigné Harvey, l'un par derrière par le cou et les deux autres par les bras. Il reconnaît l'agent Léveillé, de la SQ à Québec, comme étant celui qui tenait Harvey par le cou.

Personnellement, le conseiller syndical n'a vu aucun coup porté ce soir-là. Il admet qu'au moins trois manifestants, dont il se souvient des noms, lui ont mentionné avoir vu des coups. Ceux-ci seront appelés à témoigner la semaine prochaine.

Après l'altercation qui a mené à l'arrestation de Harvey, M. Boisvert a noté la présence du sergent Pierre Marquis, en poste d'autorité ce soir-là, qui aurait cherché à calmer l'agent Marceau. M. Boisvert « suppose » que le sergent Marquis a averti l'agent de police en lui disant « ferme-toi, c'est assez là ».

Un autre témoin, Mme Nicole Madore, présidente du conseil central de la CSN à Québec, a confirmé les dires du conseiller syndical Boisvert.

Elle a nettement entendu le sergent Marquis dire « Marceau, arrête, c'est assez là ».

M. Boisvert a aussi été amené à préciser pourquoi il avait demandé aux membres du syndicat d'apporter avec eux une lampe de poche.

Selon lui, cela faisait simplement partie d'un déguisement d'Halloween.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec.....	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514.....	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

Affichage

Alliance Québec veut rassurer sa clientèle et charmer les francophones

(LE DEVOIR) Alliance Québec n'appuie pas les commerçants qui affichent en anglais seulement, fait savoir cet organisme dans un placard publié aujourd'hui dans *The Gazette*. Les 200 Anglo-Québécois qui le signent se déclarent favorables à l'affichage obligatoire en français accompagnés du droit des commerçants d'afficher aussi dans une autre langue.

Ce placard paraît le jour même où la Société Saint-Jean-Baptiste organise un « tour de ville » en autobus où « dix personnalités » commenteront « à leur façon le visage de la deuxième ville française du monde ».

On y attend, a-t-on précisé à la SSJB, de 250 à 300 personnes. C'est aussi demain soir que doit avoir lieu un grand rassemblement nationaliste au centre Paul-Sauvage pour la défense du français.

Ces manifestations ne sont pas sans inquiéter Alliance-Québec. Hier, ses dirigeants s'en sont ouverts à demi-mot dans une tournée des médias francophones. La publication de la déclaration dans *The Gazette*, reconnaît-on, n'est donc pas tout à fait une coïncidence.

Le communiqué remis hier à la presse évoque du reste « les faussetés, les exagérations et les choses déplorablement dites à propos de notre communauté ».

« Nous devons résister, écrit le président d'Alliance Québec, M. Michael Goldbloom, à la tentation de répondre à ce genre de provocation, et nous pensions qu'il était urgent que les membres de notre communauté le disent publiquement ».

Les positions d'Alliance Québec sont « fermes » mais énoncées dans

« un esprit empreint de raison et de respect ». En regard de sa position sur l'affichage, M. Goldbloom parle des Québécois « justes et tolérants », aptes « au dialogue mesuré et sensé ».

Ainsi, poursuit-il, les sondages indiquent que 1 % seulement des Québécois anglophones favorisent l'unilinguisme anglais dans l'affichage. Citant le plus récent sondage Sorecom paru samedi dernier dans *Le Soleil*, M. Goldbloom indique que 76 % des Québécois francophones sont favorables au bilinguisme.

« Les résultats de ces sondages, poursuit M. Goldbloom, obtenus sur la base de questions claires et directes, illustrent à quel point nous sommes parvenus à un terrain d'entente sur les questions linguistiques ».

Pourtant dans ce même sondage de samedi dernier, — ce que ne mentionne pas le communiqué d'Alliance Québec — 59 % des francophones se sont en même temps déclarés favorables au maintien « de la loi actuelle qui oblige à faire leur affichage en français seulement ».

En somme, peut-on penser, une majorité préfère en théorie le bilinguisme. En pratique, une majorité préfère qu'on laisse les choses comme elles sont.

Sur ce dernier point, le dernier sondage Sorecom confirme ce que nous avait appris le sondage CROP de juin dernier mené pour le compte du Conseil de la langue française et publié en octobre : 57 % des répondants francophones avaient, à la même question, indiqué qu'ils ne souhaitaient pas de changement à la règle actuelle.

Ottawa abandonne son accusation contre le journaliste Rabilotta

JEAN-CLAUDE LECLERC

Le journaliste Alberto Rabilotta, accusé de constituer une menace pour la sécurité nationale du Canada, a gagné sa cause devant le Comité de surveillance des activités de renseignement. Les autorités fédérales lui ont même promis l'octroi prochain de la citoyenneté canadienne.

Journaliste argentin travaillant depuis plus de 15 ans au Canada, marié à une enseignante canadienne et père d'une enfant née à Montréal, le journaliste avait été avisé, le 27 mars dernier, qu'Ottawa le tenait pour une personne qui allait se livrer à des activités menaçant la sécurité du pays.

La nouvelle de l'acquiescement est survenue comme une bombe, jeudi à Ottawa, en présence du fondateur de *Prensa Latina Canada* (agence de presse latino-américaine accusée par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) d'être une couverture pour agents secrets cubains). M. Rabilotta se préparait alors à donner sa version des faits.

Avant même que le journaliste ait commencé son témoignage, le Comité de surveillance, qui avait entendu en secret pendant plusieurs jours les « preuves » du SCRS contre lui, a annoncé au journaliste et à son avocat, Me Denis Racicot, qu'il n'était plus approprié de poursuivre l'enquête.

Le Comité de surveillance, en vertu de la nouvelle loi sur le service secret canadien, doit obligatoirement être consulté quand une personne, fonctionnaire, citoyen ou simple immigrant, fait l'objet d'un rapport pouvant servir contre elle.

M. Rabilotta avait demandé la citoyenneté il y a plusieurs années, mais n'avait reçu aucune réponse du gouvernement fédéral, jusqu'à ce que le dossier, pour des raisons encore mystérieuses, rebondisse soudain à Ottawa, suscitant une vive réaction dans les milieux de presse ainsi qu'au Parlement.

Un des membres du Comité chargé de l'affaire, Me Paule Gauthier, avocate de Québec, a ajouté que le Comité allait indiquer aux autorités canadiennes qu'il n'y avait plus, du point de vue de la sécurité nationale, aucune objection à donner la citoyenneté à M. Rabilotta. Le SCRS, a-t-elle expliqué, ne voyait plus d'obstacle et allait le faire savoir le plus tôt possible aux autorités.

La volte-face des services fédéraux est survenue peu après que l'avocat du journaliste ait exigé qu'on précise les reproches adressés à son client. Plus tôt, le procureur du Comité de surveillance, Me Morris J. Fish, avocat de Montréal, s'était enquis également de la date à laquelle M. Rabilotta (empêché de poursuivre en paix son travail à l'agence) avait quitté *Prensa Latina Canada*.

Voici la version française des « motifs » soumis par le SCRS au Comité de surveillance, tels qu'établis et transmis par le Comité :

1. vous vous êtes livré à des activités à titre d'agent d'influence au nom d'une puissance étrangère;
2. vous avez tenté, plus particulièrement, de manipuler des particuliers et des groupes ayant une influence dans les milieux politique, social et syndical canadiens aux fins de leur faire adopter et de promouvoir des propositions dictées par une puissance étrangère;
3. vous vous entretenez régulièrement avec des agents de renseignement étrangers et des fonctionnaires d'un État étranger, et recevez de ceux-ci des instructions;

comportaient qu'une hausse salariale supplémentaire de \$0.05 l'heure comparativement aux offres précédemment rejetées par les travailleurs, selon la partie syndicale.

Les représentants des travailleurs décideront d'ici lundi prochain si les grévistes seront appelés à voter à l'occasion de leur prochaine assemblée générale hebdomadaire d'information.

« Si on fait un vote, ce sera un vote pour confirmer la position du syndicat et non pas un vote pour accepter les offres de la compagnie », a précisé M. Pratte.

4. vous utilisez les installations diplomatiques d'une puissance étrangère aux fins de remplir votre rôle d'agent étranger et de façon compatible avec ce rôle; et

5. vous avez facilité l'accès à des personnes pouvant servir des objectifs étrangers en matière de renseignement au Canada et à l'étranger.

L'accusé n'ayant pas le droit d'être présent à l'enquête quand le SCRS étale ses « preuves » et son avocat ne pouvant non plus contre-interroger le service secret, le journaliste et son procureur n'ont obtenu aucune information précise quant aux faits soumis au Comité de surveillance.

En insistant pour obtenir des détails, MM. Rabilotta et Racicot ont néanmoins créé une situation de tension à l'enquête, le Comité de renseignement étant mis en position de juger une personne sans lui donner la chance de se défendre, et le SCRS étant placé dans la situation, explosive, d'avoir à révéler qu'il a peut-être espionné les contacts du journaliste avec des ministres, des évêques, des dirigeants syndicaux et d'autres personnalités canadiennes

et, spécialement, québécoises.

On ne sait donc pas si le Comité a jugé défailante la preuve du SCRS ou si le service secret a préféré la retirer plutôt que de s'engager dans une controverse périlleuse. Il est en fin possible que le Comité ait trouvé ce compromis pour clore une affaire qui allait mettre à rude épreuve le nouveau système civil de contrôle des activités de renseignement.

C'était la première fois qu'un journaliste étranger établi au Québec faisait l'objet d'une telle procédure secrète pouvant mener à son expulsion du Canada. C'était la deuxième fois cependant que le gouvernement canadien s'en prenait à *Prensa Latina*.

En 1982, le Solliciteur général d'alors, M. Robert Kaplan, accusait un journaliste salvadorien, M. Victor Regalado, d'être entré au Canada comme agent secret sous couverture de cette agence de presse. En février 1984, l'administration Reagan avait aussi expulsé des États-Unis le représentant de *Prensa Latina Canada* à Washington, M. Robert Rutka, un journaliste canadien.



Alberto Rabilotta

Photo Alfred Lancôt

La grève du personnel de soutien

Une dizaine d'écoles de la CÉCM ont dû fermer

(LE DEVOIR) — Une dizaine d'écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM) ont dû fermer leurs portes hier, les enseignants ayant respecté les lignes de piquetage érigées devant elles par les employés de soutien en débrayage de 24 heures.

À la (CÉCM), un répondant téléphonique précisait que les bureaux étaient fermés et que l'on pouvait appeler de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Or, il n'était que 15 h 30 au moment où LE DEVOIR a logé son appel, et nous étions bien un vendredi non férié.

C'est que les standardistes avaient débrayé eux aussi, comme d'ailleurs les 6.000 employés du personnel de soutien des 41 commissions scolaires du Québec pour protester contre la lenteur des négociations de leur convention collective.

Il en allait de même dans les 74 bureaux de l'aide juridique et dans cinq commissions de formation professionnelle qui comptent respectivement 350 et 200 employés de soutien. Le fonctionnement de ces établissements a été passablement perturbé ou à tout le moins ralenti dans ces établissements, les cadres devant suppléer au service régulier des employés en grève.

À Montréal, onze écoles ont dû déclarer forfait, celles devant lesquelles on avait érigé des lignes de piquetage, les enseignants refusant de les franchir, bien qu'aucun mot d'ordre n'ait été donné pour les y inviter. Les écoliers ont donc été contraints de retourner chez eux. Les autres établissements scolaires sont restés ouverts.

Cette journée de débrayage légal des 6.550 syndiqués de la Fédération des employés de services publics affiliée à la CSN marquait la dernière étape de l'échéancier prévu depuis le 24 novembre dans l'escalade des protestations douces pour enjoindre le gouvernement à une véritable négociation de leurs conditions de travail.

Parmi les principaux points en litige, on mentionne la fameuse clause du Conseil du trésor sur le partage des frais d'arbitrage. Selon une représentante de la fédération, cette demande est inacceptable car elle

aurait pour effet de ruiner les petits syndicats dont quelques-uns n'ont qu'une vingtaine de membres.

Le conflit porte également sur la contribution de l'employeur au régime d'assurance collective qui n'a pas été augmentée depuis 1979. « On souhaiterait qu'il y ait un effort en ce sens », de souligner notre interlocutrice. Le règlement des questions relatives au mode de financement des congés sabbatiques, au remplacement obligatoire et automatique des employés, à l'aménagement du plan de travail fait aussi problème.

À l'aide juridique, on ne note aucune ouverture sérieuse sur les demandes prioritaires portant sur les charges de travail, les congés à temps partiel, l'affichage provincial. Alors que dans les commissions de formation professionnelle, le blocage des négociations concerne plus particulièrement le statut des employés temporaires, les horaires de travail, la mobilité dans une distance maximum de 50 kilomètres. Pour tous et à la table commune, les négociations ont à progresser sur les questions des salaires, des droits parentaux, des régimes de retraite.

Les syndicats du secteur scolaire doivent se réunir dimanche pour évaluer l'impact de cette journée de débrayage, ceux des autres syndicats feront de même lundi.

Noranda: rejet d'une offre monétaire

ROUYN-NORANDA (PC) — « On ne retournera pas travailler pour \$0.05 l'heure ».

C'est par ces paroles que le délégué syndical de la CSN, Daniel Pratte, a rejeté, hier, en conférence de presse, l'offre monétaire déposée mardi dernier par Noranda Inc.

Cinq semaines après le déclenchement de la grève, les 800 travailleurs de l'affinerie de cuivre de Rouyn-Noranda maintiennent leurs positions et tout indique qu'il sera impossible d'en arriver à un règlement avant les Fêtes.

Les offres de la compagnie ne

comportaient qu'une hausse salariale supplémentaire de \$0.05 l'heure comparativement aux offres précédemment rejetées par les travailleurs, selon la partie syndicale.

Les représentants des travailleurs décideront d'ici lundi prochain si les grévistes seront appelés à voter à l'occasion de leur prochaine assemblée générale hebdomadaire d'information.

« Si on fait un vote, ce sera un vote pour confirmer la position du syndicat et non pas un vote pour accepter les offres de la compagnie », a précisé M. Pratte.

LIQUIDATION
FIN DE BAIL
TOUT DOIT ÊTRE VENDU

• GRAVURES
• AFFICHES
• KITS D'ENCADREMENT
• ETC...

atelier 66

1024 Laurier ouest
Outremont — 279-2188

CRÈCHES
10% de remise
sur présentation de cette annonce

Desmarais & Robitaille

60, Notre-Dame o., Montréal
845-3194

pour Noël,
un cadeau fort apprécié!

ASSIMIL

pour apprendre
les langues...
maintenant!

ASSIMIL, c'est la méthode la plus simple et la plus pratique pour apprendre sans peine la langue de votre choix. Les cassettes et les livres ASSIMIL vous offrent la plus grande variété de langues à apprendre, dont:

— l'anglais	— le portugais
— l'espagnol	— le chinois
— l'italien	— le japonais
— l'allemand	— l'hébreu
— le grec	— ... et plusieurs autres encore!
— le russe	

Cette année à Noël, offrez un cadeau original et fort apprécié!

SHIKOKU BONSAI

Sûrement une des meilleures façons de souhaiter Joyeux Noël et NOUS GARDERONS VOTRE SECRET!

Achetez un Bonsai maintenant et nous le garderons pour vous jusqu'à Noël.

Venez nous rencontrer et choisissez parmi la plus grande sélection d'authentiques Bonsai au Canada.

Nos artistes entraînés au Japon, vous assure gratuitement d'une qualité de services professionnels, et ce, même après vente.

A Noël soyez avant-gardiste, offrez un cadeau grâce auquel on pensera toujours à vous.

Heures d'ouverture:
Samedi 12 h à 18 h
Dimanche 13 h à 17 h
du lundi au vendredi de 12 h à 18 h.

Prix à partir de **35\$**

768 rue St-Paul à l'ouest de McGill 866-0314

En vente chez tous les bons disquaires et libraires

distribution **SELECT**

500 est, rue Ste-Catherine, Montréal

LUMINOR PUBLICITE

Malgré les protestations des Lavallois, le ruisseau La Pinière deviendra canal pour eaux usées

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Des grues mécaniques ont entrepris récemment de transformer en un canal d'évacuation d'eaux usées non traitées le ruisseau La Pinière, un affluent de la rivière des Prairies qui passe au cœur du boisé Papineau.

L'an dernier, 14,000 Lavallois ont demandé par pétition la protection intégrale de ce ruisseau d'une dizaine de pieds de largeur dont la rive était utilisée comme piste de ski de fond.

Ces travaux ont été commandés par ville de Laval pour évacuer ses eaux usées, domestiques et pluviales, provenant du secteur résidentiel à l'Ouest de l'autoroute Papineau.

Les plans préparés par la firme d'ingénierie Gendron et Lefebvre prévoient le creusement, le redressement et la consolidation des berges du ruisseau, en somme son artificialisation complète, sur une distance de plus d'un kilomètre.

Les travaux ont été autorisés par le ministère québécois de l'Environnement, qui paiera 66 % de la facture.

Le règlement québécois sur l'évaluation des impacts environnementaux exige une étude d'impact et, si nécessaire, des audiences publiques avant qu'un promoteur public ou privé ne creuse une rivière sur une distance supérieure à 300 mètres.

Dans une entrevue accordée hier au DEVOIR, l'adjoint au directeur de l'Assainissement urbain, M. Jacques Simon, a expliqué que le « fossé » La Pinière était classé « ruisseau » dans le répertoire toponymique du Québec et qu'il échappait, de ce fait, au règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux. Ce dernier ne protège que les « rivières » reconnues comme telles dans le répertoire gouvernemental.

tal.

En réalité, il existe au Québec plusieurs « rivières » classées comme telles qui n'ont ni le débit, ni le volume, ni la largeur du ruisseau La Pinière. Selon une source digne de foi, les responsables de la toponymie québécoise ont déjà signalé au ministère de l'Environnement qu'il était plutôt aléatoire de baser l'application de son règlement sur l'évaluation des impacts sur une nomenclature qui ne dépend d'aucun critère environnemental le moins important.

Les travaux en cours vont artificialiser la partie du ruisseau La Pinière, située au Nord de la voie ferrée du Canadien national (axe Est-Ouest).

Le futur canal qui transportera à ciel ouvert une partie des eaux usées de Laval, passe au milieu de terrains situés au nord de la voie ferrée. La ville destine ce secteur à des développements industriels. Il y aurait actuellement d'importantes transactions sur ces titres.

Les Lavallois ont presque réussi à faire protéger la partie du boisé Papineau, située au sud de la voie ferrée. Mais les groupes qui bataillent pour la conservation du principal espace vert lavallois veulent aussi que la ville protège la partie nord, où passe la partie du ruisseau en voie de devenir un égoût à ciel ouvert.

Les travaux en cours signent pratiquement l'arrêt de mort de ce projet de conservation puisque les autorités lavalloises et provinciales hésiteront à voter la création d'un canal rempli de coliformes fécaux. Elles ont d'ailleurs investi \$1 million pour que ce canal ne passe pas au milieu du boisé Papineau en voie d'être protégée, soit la partie au sud de la voie ferrée.

Un biologiste du ministère, Mme Nicole Trépanier, explique qu'il lui a

fallu plusieurs « discussions épineuses » avec les ingénieurs du projet pour qu'ils se décident à construire un canal d'évacuation autour de la partie du boisé, éventuellement vouée à la récréation.

Spécialisée en assainissement, Mme Trépanier semble moins fière de la décision du ministère de payer à même les budgets de l'assainissement la transformation définitive d'un cours d'eau en un canal qui transportera les eaux usées d'un quartier entier de Laval directement dans la rivière des Prairies. Ces eaux pourraient être éventuellement traitées mais après avoir traversé à ciel ouvert le secteur industriel.

Mme Trépanier estime que la « canalisation » du ruisseau La Pinière était « nécessaires » parce qu'il n'arrivait plus à évacuer les eaux de pluies comme par le passé. L'utilisation d'asphalte et de puisards créent des débits plus grands et plus subits que ne le faisait autrefois l'écoulement des eaux dans le sol. On a donc pris la décision de creuser le ruisseau. Puis de le redresser en utilisant des matériaux qui permettront à ses berges de se recréer, plus stables qu'avant.

Et, ajoute-t-elle, il fallait trouver une solution au passage des eaux usées domestiques dans le boisé fréquenté par la population. A son avis, le canal de contournement retenu est une meilleure solution que la pose de « tuyaux » d'égoûts directement dans le ruisseau, ce que proposait Laval au début.

Un canal de dérivation a donc été construit le long de l'autoroute et en bordure du chemin de fer pour que les coliformes fécaux de ces eaux usées ne contaminent pas la partie du boisé utilisée pour la récréation. A l'intérieur du boisé lui-même, le ruisseau deviendra une sorte de lac longiforme, presque stagnant, alimenté par le ruisseau Monette. Des digues



Laval est en train de transformer en un canal d'évacuation pour eaux usées le ruisseau La Pinière. Le nouveau canal déversera ces eaux non-traitées directement dans la rivière des Prairies.

maintiendront le ruisseau à son ancien niveau: si cela n'avait pas été fait, explique Mme Trépanier, la nappe d'eau souterraine aurait baissé au point de compromettre la survie de la végétation que la population veut protéger.

Quant au numéro deux de l'Assainissement urbain à Montréal, il ne veut pas commenter le fait que son ministère considère comme néfaste pour l'environnement le creusement et le redressement des cours d'eau lorsque ces travaux sont effectués en milieu agricole. L'Environnement tente, en effet, depuis deux ans de freiner l'artificialisation des cours d'eau en milieu agricole, financée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce dernier, via son programme de drainage Sol-Plus, a financé en dix ans le creusement, le redressement et l'artificialisation des berges sur plus de 50,000 kms de ruisseaux et de rivières dans la vallée du Saint-Laurent.

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

CARLETON UNIVERSITY
OTTAWA

COURS INTENSIFS D'ANGLAIS

niveaux pré-universitaire et universitaire

SESSION D'HIVER

du 12 janvier au 10 avril, 1987

Entrevues de classement: Renseignements et demandes d'inscription:
le 10 décembre, 1986 Centre for Applied Language Studies
ou Carleton University
le 7 janvier, 1987 Ottawa, Ontario K1S 5B6

goethe
institut
montréal



L'ALLEMAND...
c'est le FUN!

GOETHE - INSTITUT

Cours de langue - tous les niveaux

SESSION D'HIVER

du 12 janvier au 23 avril 1987

INSCRIPTIONS: du 5 au 9 janvier 1987
de 10h00 à 18h00

RENSEIGNEMENTS: tél.: 866-6189

GOETHE - INSTITUT MONTRÉAL

Place Bonaventure
Entrée LaGauchetière & Université
Montréal, P.Q. H5A 1B8

UNIVERSITÉ
CONCORDIA



Bourses de 2^e et 3^e cycles de l'Université Concordia*

Valeur: de 6 500 \$ à 10 000 \$

Date de clôture des candidatures: 1^{er} février 1987

Annnonce des boursiers: 1^{er} avril 1987

Entrée en vigueur: septembre 1987 ou janvier 1988

Pour de plus amples renseignements et les formulaires de demande s'adresser à la responsable des bourses de 2^e et 3^e cycles, bureau S-202, Université Concordia, 1455, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3G 1M8. Téléphone: (514) 848-3809.

* Bourse David J. Azrieli, bourse Stanley G. French, bourse John W. O'Brien et bourse de doctorat de l'Alcan en commerce et administration.



Collège Marie de France

LYCÉE FRANÇAIS DE MONTRÉAL

— INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1987-1988 —

Collégial et secondaire: 4635, Chemin Queen Mary, Montréal, (QUE) — H3W 1W3. Tél.: 737-1177

S'adresser à Madame Jeanne-Marie LAPEYRIE

Élémentaire et maternelle: 4700, rue Fulton, Montréal (QUE) — H3W 1T9. Tél.: 735-6579

S'adresser à Madame Sylvette DANGELAUD

Début des inscriptions: le mercredi 7 janvier 1987.

— EXAMENS D'ADMISSION POUR LE SECONDAIRE ET LE COLLÉGIAL I, LE SAMEDI 31 JANVIER 1987. —
— ADMISSION SUR DOSSIER À L'ÉLÉMENTAIRE.

La PAIX en vedette à R.-C. ce soir, 19 h 30

CLÉMENT TRUDEL

La vedette de *Superstar*, demain, est la Paix (télévision de Radio-Canada, 19 h 30). Un bon coup de Jacques Boulanger et de son réalisateur Royal Marcoux. 60 minutes qui défilent avec souplesse: de l'humour, beaucoup d'émotion, des topos courts et très personnels de correspondants à l'étranger.

Les lecteurs de nouvelles des quatre chaînes et les correspondants de Radio-Canada à Londres, Pékin, Paris et Washington sont pris sur le vif, ils réfléchissent à la paix désirable. Bernard Derome souhaite ne jamais avoir à lire le bulletin qui annoncera le déclenchement de la Troisième Guerre Mondiale; d'autres nous rappellent que, pour certains, nous y sommes déjà plongés.

Francine Bastien nous initie à

cette paix qu'elle a presque palpée à Reykjavik mais, on le sait, la paix lui a filé entre les doigts. Tom Kennedy, ses deux enfants sur les genoux, nous parle depuis Pékin de floppées d'enfants à qui l'on enseigne à manier le fusil... De Paris, Jean-François Lépine avoue que l'Année de la Paix « je ne m'en suis pas aperçu ».

Emission de variétés? Bien sûr, on s'adapte au sujet. Le tout commence par une entrevue avec le cardinal Léger, sur des thèmes d'harmonie et de partage. Ça se termine sur les notes de *Quand les hommes vivront d'amour* interprétées par Nanette Workman. Les téléspectateurs retrouvent Diane Hébert à l'orgue, poursuivant « l'impossible rêve », l'« inaccessible étoile » vers laquelle tendait Jacques Brel. Diane Hébert la greffée, la « miraculée » pour certains; celle qui a combattu le scepti-

cisme des autres sur sa survie, et qui aujourd'hui fait campagne pour répandre les engagements de dons d'organes.

Cette heure tient le registre sérieux, ne banalise pas le thème abordé; elle renvoie aux aspirations des gens, parfois en contradiction avec les marottes des politiciens. La chanson de Daniel Lavoie (*Ils s'aiment*) rendue par Céline Dion suit de près l'évocation du Prince de la Paix par le Cardinal.

Cette émission de *Superstar* ex-celle à nous parler des enfants, et du plus beau cadeau à leur apporter: un monde en paix. On nous montre des bambins dans les manifs pacifistes, aux bannières multilingues. L'un arbore un macaron: « Je pousse pour la paix ». D'autres sont là parce que leur seule présence est un éloquent plaidoyer.

C'est la Rosanna du *Temps d'une paix*, Nicole Leblanc, qu'on a choisie pour lire un texte de Simone Monet-Chartrand. Elle nous dit sobrement la répugnance des femmes à accoucher de chair à canon: « Non à toutes les guerres ». Vous n'êtes pas branchés sur une émission d'affaires publiques. Le ton n'est ni doctoral ni didactique...

Ces artistes et ces communicateurs ont envie de vous dire qu'il faut laisser à la colombe de la paix la chance de voler sous tous les cieux, même si l'on sait que dans plus de 40 pays, cette colombe est réduite en charpie.

Et si la présente Année de la Paix avait une suite, s'interroge André LaChapelle? Si c'était vrai que les humains apprennaient à accepter les autres, à être ouverts et disponibles?

Les députés décideront des priorités des travaux routiers - le rapport Vallières

QUÉBEC (PC) — Il appartient au député de décider de la priorité des travaux routiers locaux, affirme le rapport du comité Vallières, rendu public hier à Québec.

Le comité Vallières a été formé en juin par le ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, pour étudier les moyens d'améliorer les actions du ministère. Une de ses 26 recommandations dit:

« Le comité estime qu'il appartient au député d'harmoniser les intérêts des municipalités locales relativement aux améliorations du réseau local. »

La mesure avait été annoncée le 9 novembre à Asbestos par M. Côté, sous forme de décision et elle a été bien accueillie par les députés, même ceux de l'opposition.

« La responsabilité de décider de l'ordre d'exécution des travaux routiers dans un comté reviendra dorénavant au député de cette circonscription. » M. Côté avait expliqué:

« Les chefs divisionnaires des bureaux de district du ministère des Transports ne décideront plus de la priorité des travaux à exécuter dans un comté. Cette responsabilité reviendra dorénavant au député qui devra faire des choix avec son enveloppe budgétaire. »

Selon le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, la mesure ne fait qu'étendre au niveau régional un pouvoir qu'ont déjà les députés au niveau municipal, en vertu d'un programme du ministère des Transports intitulé *programme d'amélioration du réseau routier municipal*.

Le député s'entend avec les municipalités pour répartir entre elles l'enveloppe budgétaire qui lui est accordée pour son comté. Ce système existe depuis très longtemps. L'aspect nouveau du système réside au niveau régional.

Jusqu'ici le député était consulté par le responsable du territoire sur les travaux routiers à exécuter au ni-

veau régional. Chaque année, le ministre réunissait l'ensemble des députés d'une région, de quelques partis qu'ils soient, avec les fonctionnaires de la région concernée, pour une tenir une sorte d'arbitrage, a expliqué M. Charbonneau.

« La nuance avec le nouveau système, c'est que le ministre a déclaré l'état dernier: »

« Comme c'est vous autres d'une certaine façon qui assumez la responsabilité politique des décisions, vous allez aussi en assumer les choix. Au bout du compte, l'ordre des priorités ne sera plus établie par les fonctionnaires. Vous allez me faire l'ordre de vos priorités mais vous allez vivre avec. »

M. Charbonneau a admis qu'il approuvait la mesure.

Le comité, nommé d'après son président Yvon Vallières, député libéral de Richmond, a fait 26 recommandations dont celle touchant la nouvelle responsabilité du député.

Les députés conservateurs et libéraux de Québec se réunissent

QUÉBEC (PC) — Dix députés conservateurs fédéraux de la région de Québec et 17 députés libéraux provinciaux du même coin ont débattu de problèmes locaux pendant cinq heures hier lors d'une réunion conjointe.

« Il s'agissait d'une première qui se répètera », a expliqué le ministre fédéral, M. Michel Côté, à l'issue de la réunion. Le groupe se réunira de nouveau en février 1987.

Aucune décision ferme n'a été annoncée à la fin des travaux mais les députés des deux niveaux de gouvernement ont fait le tour des principaux dossiers économiques régionaux, a indiqué M. Côté.

On a notamment débattu des sujets suivants: le Sommet francophone qui se réunira à Québec en septembre prochain; l'implantation de l'aluminerie Alu-Suisse qui logne vers deux sites de la région, soit Lauzon, dans le comté de Lévis et Deschambault dans celui de Portneuf; la vocation de la Société Interport, au sujet de laquelle un comité conjoint d'étude a été formé; l'avenir du chantier maritime Versatile de Lau-

zon, qui connaît des difficultés majeures; le développement touristique régional, notamment au massif de ski de la Petite Rivière Saint-François; enfin, le Parc technologique de Sainte-Foy, au sujet duquel le député libéral de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon, a promis « d'importantes décisions » en janvier prochain.

Les journalistes en ont profité pour amener les députés conservateurs sur le délicat terrain de la langue, notamment en rappelant les critiques conservatrices formulées la semaine dernière au sujet du « re-

cul » du français sous le gouvernement Bourassa.

« Ça n'a pas fait l'objet de discussions particulières », a affirmé le ministre Côté. Pressé de questions, il a néanmoins admis qu'au plan linguistique, « il y a de la place pour l'amélioration ».

Quant au député conservateur de Charlevoix, M. Charles Hamelin, il s'est vanté que l'utilisation du français à la Chambre des Communes à Ottawa est passée de 8 % à 20 %, sous la présente administration conservatrice.

Les oeufs de saumon détruits

QUÉBEC (PC) — L'opposition a réclamé hier une enquête publique et indépendante relativement au désastre écologique qu'a constitué récemment la destruction de 500,000 oeufs de saumon et de 80,000 saumoneaux dans la rivière Saint-Jean, dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean.

C'est le député péquiste de Dubuc, M. Hubert Desbiens, qui est intervenu une nouvelle fois à ce sujet hier au cours de la période des questions à l'Assemblée nationale, en s'adressant au ministre de l'Énergie et des Ressources John Ciacchia.

« Pourquoi ne déclenche-t-il pas l'enquête publique complète et indépendante qu'il réclamait en 1984 relativement à la noyade des caribous et que le méchant gouvernement péquiste lui a alors refusée? »

Grève d'images hier soir à R.-C.

(PC) — Les stations de télévision de Radio-Canada à Montréal, française et anglaise, ont été paralysées hier par un débrayage des techniciens, une minute après le début du bulletin de nouvelles de 18 h.

Les membres montréalais du Syndicat des techniciens du réseau français (STRF) devaient débrayer pour une douzaine d'heures, a précisé en début de soirée un porte-parole de la rédaction de *Montréal Ce Soir*. CBMT (canal 6) aussi ne diffusait qu'une horloge électronique et une mire en couleurs à son antenne.

Ce n'est pas le premier moyen de pression du STRF, en négociation depuis plusieurs mois avec la direction de Radio-Canada pour un nouveau contrat collectif. Pendant une demi-heure le matin, le vendredi précédent, la radio d'Etat (CBF-690, tête du réseau) était restée muette. Samedi il y a trois semaines, la présentation télévisée des étoiles du match de hockey, en fin de soirée, avait été empêchée.

Déçu du contretemps, le porte-parole de la rédaction a précisé que *Montréal Ce Soir* avait notamment préparé un reportage sur le projet de loi 142 sur les services sociaux et un autre sur la dernière campagne publicitaire de la pétrolière Ultramar (commanditaire de Lance et Compte). Environ 75 personnes travaillaient chaque semaine à ce bulletin d'information.

Il demeurait possible d'ici la fin de la soirée, vendredi, que la direction diffuse pour compenser des films ou autres productions enregistrées.



INFORMATIONS INTERNATIONALES

Nouvelles arrestations

Pretoria durcit encore le ton

JOHANNESBURG (Reuter) — Après avoir imposé une censure sans précédent à la presse, les autorités sud-africaines ont procédé hier à de nouvelles arrestations dans les milieux d'opposition. Les informations sur les arrestations restent vagues, vu la censure.

Un nombre inconnu d'opposants, dont Zwelakhe Sisulu, rédacteur en chef du bimensuel catholique *New Nation* et fils d'un des plus célèbres militants noirs anti-apartheid, ont été appréhendés au cours d'une série de descentes de police opérées au petit matin, ont annoncé son bureau et ses avocats.

Deux ressortissants suisses ont également été arrêtés. Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères a indiqué, sans autres précisions, qu'ils auraient travaillé pour le Congrès national africain (ANC), « dans les sphères de la violence et de l'espionnage ».

Le chef de la police, Johan Coetzee, a déclaré que les forces de l'ordre étaient passées à l'action après avoir reçu des renseignements et des documents montrant que l'ANC se préparait à lancer une campagne de violence pour Noël.

Il a précisé que des militants de l'organisation interdite et d'autres personnes impliquées dans ces préparatifs avaient été arrêtés.

Ces arrestations sont intervenues au lendemain de l'imposition de nouvelles dispositions très strictes renforçant la censure qui accompagne l'état d'urgence national en vigueur depuis juin.

Bien que la publication des noms de toutes les personnes ar-

rêtées soit désormais interdite, les avocats ont jugé que la presse pouvait rapporter l'interpellation de M. Sisulu, fils d'un des chefs historiques de l'ANC, dans la mesure où sa famille en a été officiellement informée.

Par ailleurs, le bureau gouvernemental d'information, seul habilité à rendre compte des violences, a annoncé qu'un Noir avait été abattu jeudi soir par un policier qui a ouvert le feu contre des émeutiers à Duncan Village, une cité-dortoir de l'est de la province du Cap.

Le corps carbonisé d'un métis apparemment victime du supplice du « collier » a été retrouvé hier à Wolmer, dans la même province.

(À Bruxelles, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a sévèrement critiqué hier le renforcement de la censure en Afrique du Sud, estimant que Pretoria avait ainsi abandonné toute « prétention à la liberté et à la démocratie ».

(Dans un télégramme adressé à M. Botha, la FIJ a déclaré : « soyez assuré que les journalistes du monde entier ne se laisseront pas réduire au silence par des menaces ou par la force, mais qu'ils continueront à suivre les événements que vous voulez garder secrets »).

Amnesty International a exprimé son inquiétude pour la sécurité des opposants au gouvernement.

« Plusieurs critiques et opposants de premier plan de l'apartheid en Afrique du Sud ont été arrêtés par la police secrète à Johannesburg et Durban », déclare l'organisation humanitaire.



Des soldats philippins s'entraînaient ce matin au nord de Manille, dans le cadre d'exercices conçus par les États-Unis, qui ont des bases militaires au pays.

Le général Ramos accuse les rebelles de violer le cessez-le-feu

MANILLE (Reuter) — Le chef de l'armée philippine, le général Fidel Ramos, a violemment accusé hier les rebelles de ne pas respecter le cessez-le-feu de 60 jours entré en vigueur la veille.

Des officiers ont annoncé par ailleurs qu'un membre des forces paramilitaires avait été abattu jeudi à Santa Cruz (province de Davao del Sur, à 1.000 km au sud de Manille) par des insurgés qui voulaient s'emparer des armes.

Le général Ramos a reproché aux chefs rebelles qui ont négocié la trêve d'avoir participé à un meeting

en présence de 80 membres de la Nouvelle armée du Peuple (NAP) qui brandissaient leurs armes et agitaient leurs drapeaux interdits.

C'est un « incident provocateur », a déclaré le général Ramos, tandis que le commandant militaire de la région, Eugenio Ocampo, affirmait qu'il s'agissait d'une violation du cessez-le-feu.

La trêve fait partie d'un complot des communistes pour s'emparer du pouvoir, a affirmé M. Ramos. « Nous avons vu des pays de notre région se faire submerger à cause de cette forme de guérilla qui consiste à se battre, puis discuter, puis se battre,

puis discuter », a-t-il dit.

Cependant la presse philippine reprochait à la présidente Corazon Aquino d'avoir laissé aux rebelles l'avantage dans la guerre de propagande qui accompagne le cessez-le-feu.

« Le gouvernement s'est fait avoir », écrit l'influent *Business Day*.

« Maintenant le NDF (Front national démocratique, aile politique de la guérilla) est à Manille et est devenu une force avec laquelle il faut compter (...). La tragédie, c'est que très peu de gens ont l'air de réaliser ce que cela signifie ».

Une triste réponse au « Que faire » de Lénine

Varsovie ou la liberté envolée

PARIS (AFP, avant la grève) — Cinq ans « déjà » : les photos des Chantiers Lénine et des blindés dans la neige du 13 décembre 1981, ont jauni dans les journaux, dans les albums aussi. Aujourd'hui, cinq années après le coup de force, à Varsovie et Moscou, le pouvoir respire ; les Polonais, eux, continuent d'étouffer. Une chose est sûre : personne, à l'Ouest comme à l'Est, n'a oublié les seize mois d'existence légale de *Solidarnosc*, 16 mois d'une liberté inimaginable derrière le rideau de fer.

À l'été 1980, décembre 1981. Seize mois tout rond pendant lesquels, pour une fois, à l'Est tout est nouveau. Bienvenue en Pologne. En avion, en train, en voiture, on débarque de partout, « pour voir ». Les journalistes d'abord, bien sûr. Ils viennent des quatre coins du monde, le bloc-note frémissant, que leur « bloc » soit communiste ou pas. Mais il y a aussi les autres visiteurs, simples « touristes » soucieux de prendre l'air du temps, toujours en quête d'un nouveau « modèle », vu le fiasco des précédents.

Et c'est vrai que seize mois durant, chacun peut croire que ce modèle est en train de naître à Varsovie, où l'on a osé lever le rideau de fer malgré Yalta, pour toujours peuvent croire les plus optimistes, et ils sont légion. À n'en pas croire ses yeux, ni ses oreilles. Le vent de Gdansk, celui des Chantiers Lénine, s'est engouffré partout dans le pays, balayant le régime Gierke comme un fétu, portant haut et fort la voix d'un obscur ouvrier moustachu qui fait désormais trembler le pouvoir communiste : Lech Walesa.

Derrière Lech Walesa et ses « généraux », derrière Solidarité, dont le sigle fait le tour du monde en un clin d'oeil, ils sont des millions à suivre comme un seul homme, dans une Po-

logne méconnaissable, où tout paraît possible. Devenu vite un colosse bon enfant, Solidarité est partout, est requis de tout prendre en charge.

Et partout des téléphones où joindre les responsables, à toute heure du jour ou de la nuit.

Tout bouge. Un exemple entre mille : comme leurs aînés des usines, les petits orphelins de Szczecin (au bord de la Baltique), des petits bouts-de-chou de 4 à 10 ans, se révoltent un jour de l'été 1981 contre leur directeur. Ils en ont marre d'être battus, mal nourris. Jusqu'ici, aucune chance pour eux de se faire entendre, mais les temps ont changé, ils en appellent donc à la section de Solidarité de la région. Le grand frère moustachu est tout de suite là. Le directeur de l'orphelinat préférera se faire oublier, il quittera les lieux, officiellement pour raisons de santé.

Solidarité-pouvoir communiste, Lech Walesa-Mieczyslaw Rakowski, ce sera un match de seize mois dont chacun sait ici que l'enjeu est de taille : garder la liberté arrachée de force, ou la perdre à nouveau.

Du côté du pouvoir, on tremble. À la moindre bavure « communiste », les ouvriers sont sur le pied de guerre, mettent les usines en « état de préparation à la grève », une trouvaille qui évite de stopper le travail, mais en fait planer la menace pour faire reculer les autorités. Fin mars 81, on frôle la grève générale. En août, l'avenue Marszałkowska, la plus grande de Varsovie, est bloquée trois jours et trois nuits durant par des centaines de tramways et autobus. Face à face, les costauds des aciéries de Huta Warszawa et les zommos, qui deviendront plus tard célèbres. Ici encore, la négociation évitera le pire de justesse.

Les dirigeants communistes tremblent d'autant plus fort que le vent de

Gdansk souffle jusque dans les corridors du pouvoir. Un quart des membres du Parti communiste polonais adhèrent à Solidarité (ceux-là, écoeürés, déchireront leur carte du parti après l'état de siège, certains en public, dans les trains ou les tramways).

Plus d'un apparatchik, et non des moindres, connaît les affres de l'hésitation, le fameux « que faire » de Lénine, mais vu sous un nouvel angle. Dans les penderies des pragmatiques, on vérifie en vitesse la qualité de la doublure de la veste, des fois qu'il faudrait la retourner vite fait.

Dans les diners officiels, c'est à qui paraîtra le plus libéral, le plus ouvert. La presse officielle, la télévision, la radio, prennent des allures de liberté jamais vue en pays communiste.

Le tout sur une toile de fond en forme de catastrophe. Alors que beaucoup, qui disent avoir l'oreille fine, entendent déjà d'Occident un bruit de bottes soviétiques franchir la frontière polonaise, la pénurie est partout. Les magasins sont vides, avec devant, des queues de centaines de mètres. Plus de lait, plus de viande, au point que Solidarité criera tout de suite à la pénurie organisée pour mettre le peuple à genoux.

Mais Solidarité vit malgré tout. À Varsovie, le siège de la rue Mokotowska est une ruche où les visiteurs du monde entier viennent se pourvoir en badges, fanions, mais écouter les leaders prestigieux, acheter les brochures.

Jusqu'au 13 décembre 1981. Peu avant, il y avait bien eu des rumeurs de mouvements de troupes, mais à Gdansk, les syndicalistes réunis les avaient écartés d'un revers de main.

Washington admet avoir demandé à un pays tiers d'aider les contras

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État adjoint pour les affaires inter-américaines, M. Elliott Abrams, a déclaré que l'argent — cherché de l'aide pour les contras auprès d'un gouvernement étranger — qui pourrait être Brunei — afin de combler le vide en attendant l'aide débloquée par le Congrès.

Dans une interview publiée hier par le *Washington Post*, M. Abrams a déclaré que l'argent — plusieurs millions de dollars — qu'il avait demandé à un gros ponté à l'étranger n'était toujours pas arrivé il y a deux semaines. Depuis, c'est le conseiller juridique du département d'État, M. Abraham Sofaer, qui s'occupe du dossier, a-t-il précisé.

Il a par ailleurs émis de nombreuses doutes quant au transfert de \$10 à \$30 millions US aux contras après la vente secrète d'armes américaines à l'Iran. « Si j'avais su qu'il y avait \$25 millions quelque part (pour les contras), pourquoi diable serais-je allé trouver un gouvernement étranger ? », a-t-il demandé.

Selon M. Abrams, la décision de combler le vide avec une donation d'un gouvernement étranger en attendant que le Congrès débloque la nouvelle aide officielle aux contras a été prise au milieu de l'été, à la suite de la visite du secrétaire d'État, M. George Shultz, au Brunei dans le cadre de sa tournée en Asie du Sud-Est.

Le gouvernement américain a fait très attention de ne pas demander de donation à un pays bénéficiant de l'aide américaine sur lequel des pressions pourraient être exercées, a indiqué M. Abrams, refusant de nommer ce pays. Plusieurs sources ont toutefois confirmé au *Post* qu'il s'agissait bien de Brunei.

Ce pays a également reçu l'assurance que cette aide avait un but humanitaire et que les États-Unis étaient capables de contrôler son utilisation, a-t-il ajouté.

BBC : vers un journal mondial

LONDRES (AP) — La BBC, qui possède le réseau radio le plus écouté du monde, a annoncé hier qu'elle envisageait de lancer un service mondial d'informations télévisées. La BBC, qui demande au gouvernement britannique huit millions de livres (\$116 millions can. environ) de plus par an pour fonder *World News* (Informations mondiales), estime que le prestige qu'elle a obtenu au titre de voix de la Grande-Bretagne lui donne le droit de représenter le pays sur les écrans télévisés du monde entier. Les responsables de la BBC, s'appuyant sur le succès de la chaîne américaine d'informations *Cable News Network* (CNN), qui diffuse aussi à l'étranger, sont désireux de s'implanter sur le marché mondial des images télé.

LE MONDE EN BREF

■ Contrôle des naissances en Égypte

LE CAIRE (Reuter) — L'Égypte vient de lancer un programme de contrôle des naissances destiné à contenir une explosion démographique qui bloque son développement à un moment où l'économie du pays est en crise. Le président Hosni Moubarak a maintes fois mis en garde contre les conséquences d'une démographie galopante qui ne serait pas enrayée, notamment les risques de famine. Le programme, qui s'étale sur cinq ans, est appuyé par une campagne médiatique : « Une petite famille (...), une famille heureuse » est l'idéal présenté aux Égyptiens à travers les messages télévisés, qui avertissent les mères de famille : « Limitez la taille de votre famille pour leur assurer un meilleur avenir et pour votre propre santé ». L'Égypte connaît l'un des taux de natalité les plus élevés de la planète, produisant 1,3 million d'enfants chaque année. Le plan propose notamment une meilleure « répartition » de la population, qui est concentrée sur seulement 5 % de la surface d'un pays d'un million de km carrés. La création de villes nouvelles en dehors de la vallée du Nil, la construction de nouveaux centres de santé et l'amélioration de l'information sur le planning familial sont encouragées.

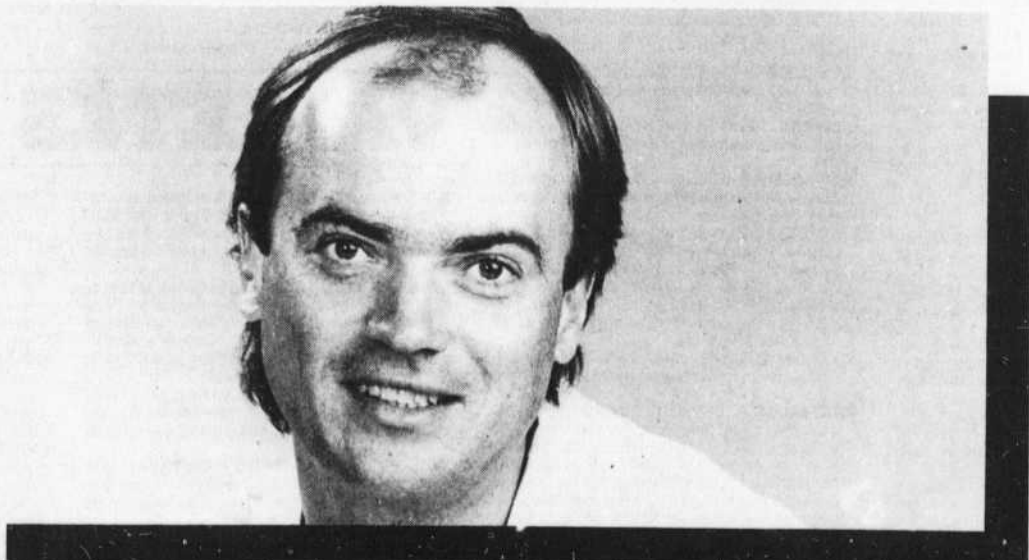
■ Attentats au pays basque

ZARAUZ, Espagne (Reuter) — La propriétaire d'un hall d'exposition Renault a eu les mains arrachées par une bombe posée par des séparatistes basques hier à Zarauz (Pays basque espagnol), quelques heures après l'explosion d'une voiture piégée qui avait fait quatre blessés à Barcelone, a annoncé la police. Agée de 63 ans, Leticia Iturain, la concessionnaire de Zarauz, a également été blessée au visage par des éclats. À Barcelone, c'est une voiture, où huit kilos d'explosifs avaient été placés, qui a sauté jeudi soir, faisant quatre blessés et détruisant 13 véhicules dans un hall d'exposition de Citroën. La police soupçonne l'ETA d'être à l'origine des deux attentats, l'organisation séparatiste ayant perpétré ces derniers mois une série d'attentats contre plusieurs salons d'exposition français en représailles de l'expulsion par la France de séparatistes basques recherchés en Espagne.

■ La pollution laisse ses marques

BÂLE (Reuter) — Plus de 1.200 personnes ont reçu des soins — pour difficultés respiratoires, problèmes oculaires et vomissements — après la fuite de gaz du mois dernier dans une usine chimique des environs de Bâle, ont indiqué des médecins hier. La fuite, consécutive à un incendie survenu le 1er novembre dans un entrepôt du groupe Sandoz à Bâle, avait provoqué le déversement de produits toxiques en grande quantité dans le Rhin, où s'effectue le plus important transit fluvial d'Europe. Dans un premier rapport sur les conséquences de l'accident, l'Association médicale de Bâle ne fait état d'aucun préjudice grave en matière de santé publique, mais elle juge encore imprévisibles ses effets à long terme. « La seule chose que les médecins de Bâle puissent dire avec certitude, c'est que la population a été exposée à des risques excessifs », écrivent les auteurs du rapport.

Le secret d'Anne Hébert



Y a-t-il une relation entre l'affaire Phillips et Les fous de Bassan?

L'autre télévision

Le magazine

Producteur-délégué: Jan van der Heyden

Ce soir, 19h

Radio Québec



LES PRIX ANNUELS
DESJARDINS
1987

10 000\$ — 5 000\$

APPEL DE CANDIDATURES

Tout groupe ou association du Québec sans but lucratif, constitué depuis au moins trois ans et ayant RÉALISÉ une activité à caractère communautaire, novatrice et susceptible de servir d'inspiration à d'autres groupes, peut poser sa candidature au Prix Alphonse-Desjardins.

Par ailleurs, tout groupe de même nature oeuvrant depuis plusieurs années et ayant fait preuve de persévérance et de ténacité dans ses engagements sociaux peut être admissible au Prix Alfred-Rouleau.

Les Prix annuels Desjardins visent à reconnaître le mérite d'initiatives répondant à certains besoins de la population et à mettre en valeur le bénévolat ou l'action volontaire.

L'activité que vous avez réalisée satisfait peut-être aux exigences des PAD. Qui sait si votre organisme ne mérite pas le Prix Alphonse-Desjardins, une mention, ou encore le Prix Alfred-Rouleau?

Pour en connaître davantage, procurez-vous un formulaire d'inscription à votre caisse populaire ou à votre caisse d'économie Desjardins. Toute candidature doit parvenir, au plus tard le 31 janvier 1987, à l'adresse suivante:

LES PRIX ANNUELS DESJARDINS
FONDATION DESJARDINS
1, Complexe Desjardins, Tour du Sud
Case postale 7, Succursale Desjardins
Montréal, Qc
H5B 1B2

Pour renseignements supplémentaires: (514) 281-7171

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le président change de tactique, pour en finir avec l'Irlande

Reagan exhorte Poindexter et North à « raconter l'histoire »

WASHINGTON (D'après Reuter) L'affaire des ventes d'armes continue de secouer le monde politique à Washington. Manifestement dans l'espoir de mettre fin au cauchemar des ventes d'armes, le président Ronald Reagan, changeant de tactique, veut maintenant que ses anciens collaborateurs qui refusent de s'expliquer sur leur rôle dans les livraisons secrètes d'armes à l'Iran, raillent devant le Congrès et l'opinion tout l'historique... tout ce qu'ils savent. C'est ce qu'a annoncé hier la Maison-Blanche.

Pendant ce temps, à Bruxelles, le secrétaire d'État George Shultz tenait un discours semblable, en souhaitant que les responsables de l'administration américaine « révèlent les faits le plus rapidement possible », question d'en finir avec le scandale.

Rappelons que les deux hommes soupçonnés d'avoir organisé ou couvert le détournement du produit des ventes d'armes au profit des *contras* du Nicaragua, le vice-amiral John Poindexter, conseiller démissionnaire de M. Reagan à la sécurité nationale et son adjoint, limogé par le président, le colonel Oliver North, ont refusé de témoigner devant les commissions d'enquête du Congrès.

MM. Poindexter et North se sont réfugiés derrière le 5^e amendement de la constitution qui autorise à ne pas répondre à une question risquant de vous incriminer.

« Le président est très désireux que ces deux personnes coopèrent totalement avec le Congrès et racontent toute l'histoire, tout ce qu'ils savent, et le disent lors d'une audition publique », a déclaré Larry Speakes, porte-parole de la Maison-Blanche.

C'est la première fois que M. Reagan demande publiquement à ses deux anciens collaborateurs de sor-

tir de leur mutisme. Il avait auparavant défendu leur droit de refuser de témoigner.

M. Speakes a cependant écarté la possibilité que M. Reagan convoque Poindexter et North dans son bureau pour les interroger personnellement.

« À notre avis, le mieux est de laisser travailler les commissions d'enquête déjà créées. Et le mieux serait encore que l'enquête soit télévisée dans tout le pays », a ajouté M. Speakes.

Par ailleurs, une personnalité israélienne a clairement dit hier qu'il-

raël n'avait joué son rôle dans les livraisons secrètes d'armes américaines à l'Iran, qu'avec la totale connaissance et le complet accord de l'administration américaine, a déclaré hier l'ancien directeur général du ministère des Affaires étrangères israélien David Kimche.

M. Kimche a révélé, lors d'une interview à la télévision, qu'il était allé à Washington pendant l'été 1985 pour rencontrer M. Robert McFarlane, l'ancien conseiller à la sécurité nationale du président Reagan.

M. McFarlane lui a clairement as-

suré que les États-Unis étaient favorables à l'opération, a dit M. Kimche.

« S'ils ne nous avaient pas dit de continuer, nous ne l'aurions pas fait », a déclaré M. Kimche.

M. Kimche a refusé de répondre lorsqu'on lui a demandé si M. McFarlane l'avait averti que Washington démentirait être impliqué dans l'opération si elle venait à être rendue publique.

Les Américains, au plus haut niveau, connaissent le moindre détail de l'opération, a ajouté M. Kimche.

Regrettant que l'opération ne soit pas allée à son terme et n'ait débouché que sur la libération d'un seul otage, M. Kimche a ajouté : « Les Iraniens ne sont pas les partenaires idéaux pour réussir ».

Enfin, à Londres, le quotidien *The Guardian* a écrit que le lieutenant-colonel North, impliqué dans l'affaire des ventes d'armes américaines à l'Iran, avait averti des responsables britanniques avant le raid américain sur la Libye en avril dernier.

Au cours d'une réunion dans le

sous-sol de la Maison-Blanche, après que le premier ministre britannique Margaret Thatcher eut accepté de laisser décoller les avions américains de Grande-Bretagne, les responsables britanniques avaient en effet discuté des objectifs précis des attaques contre Tripoli et Benghazi.

Ils avaient réclamé des tirs de précision afin de minimiser le nombre de victimes, ajoute le *Guardian*, selon lequel cette discussion, à la Maison-Blanche, ne s'explique que par le fait qu'ils connaissent très bien la nature de l'attaque.

Un plan de restructuration et 300 emplois sont en jeu

Les journalistes de l'AFP déclenchent la grève

PARIS (AFP) — L'Agence France-Presse, la seule agence de presse mondiale française est en grève. Les journalistes refusent le plan de restructuration de l'entreprise que l'employeur juge essentiel à la survie de l'agence.

Les fils (de l'agence) sont donc suspendus depuis jeudi pour s'opposer aux projets du PDG de l'agence, M. Henri Pigeat : l'intersyndicale des journalistes a d'ailleurs appelé hier à la reconduction de la grève pour 72 heures, jusqu'à mardi. Jeudi, 605 journalistes sur environ 750 ayant participé au scrutin, la grève avait été votée par 57 % des votants, 38 % des journalistes se prononçant contre et 5 % s'abstenant.

Alors que l'ensemble des organisations patronales de la presse ont apporté hier leur soutien à M. Pigeat, quatre syndicats nationaux de journalistes (SNJ, CFDT, FO et CGT) ont appelé l'ensemble des journalistes à soutenir la rédaction et ont dé-

cidé d'organiser lundi une manifestation à Paris.

Avant même le début de la grève, M. Pigeat avait déclaré qu'il ne recevrait pas les syndicats considérant que ceux-ci avaient déposé un ultimatum inacceptable. Il avait réaffirmé que son plan de réorganisation — 300 suppressions d'emplois, dont 150 journalistes, en deux ans — de restructuration, décentralisation et régionalisation de certains services de l'AFP (desks allemand, latino-américain et du Moyen-Orient) était la seule solution pour assurer la survie de l'AFP comme agence mondiale dans la rude compétition avec les deux autres grandes agences de presse dans le monde, la britannique Reuter et l'américaine Associated Press.

Les syndicats pour leur part ont déclaré dans un communiqué que : « Les journalistes de l'AFP, rejoints par les employés de rédaction du

service des coteurs et de la nuit, ainsi que du service de la documentation, sont en grève totale pour obtenir la suppression des mesures les plus dangereuses du plan Pigeat ».

Les journalistes exigent l'ouverture de négociations pour que l'on parvienne au plus tôt à sortir de la crise. Dès jeudi soir, ils ont été reçus à leur demande par M. José Frèche, conseiller du premier ministre Jacques Chirac. Celui-ci a souligné que le fait de recevoir la délégation était un signe de l'importance accordée par M. Chirac au sort de l'AFP, dont il souhaite le maintien et le développement, a précisé l'intersyndicale qui a ajouté : Que cherche donc M. Pigeat? Rejeté sans appel par l'ensemble du personnel, de plus en plus discrédité à l'extérieur de l'agence, a-t-il décidé de jouer la politique du pire ?

La toute nouvelle société des journalistes de l'AFP, qui regroupe déjà

plus de 400 membres, avait estimé jeudi qu'il faut en revenir d'urgence à la présence d'un journaliste à la tête de la maison. Pour la société des journalistes, la crise actuelle est le résultat direct de 10 années de gestion par une même personne, l'actuel PDG Henri Pigeat.

De leur côté, l'ensemble des organisations patronales de la presse française (Fédération nationale de la presse, Syndicat de la presse quotidienne régionale SPQR, Syndicat de la presse parisienne SPP et Syndicat des quotidiens départementaux SQD) ont confirmé hier leur soutien au président Pigeat. Dans un communiqué, elles déclarent : lassées par les grèves successives de l'AFP et préoccupées par le manque de régularité du service, les organisations professionnelles de la presse, FNPP, SPQR, SPP et SQD, en même temps qu'elles apportent leur soutien au président Pigeat, tiennent à souli-

gner la gravité de la situation de l'AFP. Seule la stricte et rapide application du plan de restructuration décidé par le conseil d'administration, et dont les conséquences sociales ont fait l'objet d'un accord signé le 18 juillet 1986 entre la direction et les organisations syndicales, peut permettre la survie de l'entreprise et le maintien de son statut actuel. Si les syndicats de journalistes de l'agence persistent dans leur refus irresponsable d'appliquer ce plan, les organisations de la presse, devant l'impossibilité pour l'agence de remplir sa mission, se devront d'organiser la solution de remplacement nécessaire.

Quatre syndicats nationaux de journalistes (SNJ, CFDT, FO et CGT) ont apporté un soutien total aux journalistes. La garantie de la pluralité et de la qualité des sources d'information sont en cause, estiment-ils.

CINEMA

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mardi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à l'attention de Christiane Vaillant.

ASTRE I: (327-5001) — "Three amigos" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

ASTRE II: — "Le déclin de l'empire américain" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

ASTRE III: — "Cap sur les étoiles" 1 h 5, 9 h.

ASTRE IV: — "Coeur circuit" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI I: (288-2115) — "Bach et bottine" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15.

BERRI II: — "Coeur circuit" 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI III: — "Howard une nouvelle race de héros" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI IV: — "Inspecteur Lavardin" 12 h 45, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI V: — "Thérèse" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BOAVENTURE I: (361-2725) — "Three amigos" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BOAVENTURE II: — "Something wild" 1 h, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 15.

BROSSARD I: (465-5906) — "Le déclin de l'empire américain" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BROSSARD II: (465-5906) — "Antarctica" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.

BROSSARD III: "Three amigos" 1 h, 3 h 5, 7 h, 9 h 15.

CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Top Gun" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30.

CARREFOUR LAVAL I: "Coeur circuit" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30.

CARREFOUR LAVAL II: "Howard une nouvelle race de héros" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30.

CARREFOUR LAVAL III: "Three amigos" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

CARREFOUR LAVAL IV: "Le déclin de l'empire américain" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 30.

LAVAL 2000 I: (687-5207) — "Antarctica" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30.

LAVAL 2000 II: "La couleur pourpre" 12 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 15, 9 h 30.

CINEMA CHATEAU D'EAU I: (698-0141) — "Bach et Bottine" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINEMA CHATEAU D'EAU II: — "Grenins" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "Cap sur les étoiles" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Aliens 2 le retour" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

CHAMPLAIN II: — "Three amigos" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "The gods must be crazy" 4 h, 9 h.

"Rate it X" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

"Alfred Hitchcock's spellbound" 7 h 15 — "Wizards" 24 h.

"The Rocky horror picture show" 24 h.

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Soulman" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 sam.

dern. spect. 11 h 45.

CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "Frat house memories" 1 h, 2 h 15, 3 h 30, 4 h 45, 6 h, 7 h 15, 8 h 30, 9 h 30.

CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE: (842-9768) — "Sam" 18 h 35 — "My Michael" 20 h 35 — "dim" 18 h 35 — "Un sac de billes" 15 h.

"Mémoires d'un juif tropicain" 18 h 35 — "Noa at seventeen" 20 h 35.

CINÉPLEX I: (465-4518) — "Blue man" 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

CINÉPLEX II: — "Short circuit" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

CINÉPLEX III: — "Down by law" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

CINÉPLEX IV: — "Room with a view" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.

CINÉPLEX V: — "Stand by me" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

CINÉPLEX VI: — "Let's get Harry" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉPLEX VII: — "Decline of the american empire" 1 h, 3 h 5, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 10.

CINÉPLEX VIII: — "Girls in the picture" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

CINÉPLEX IX: — "The wrath" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45.

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Howard une nouvelle race de héros" 1 h, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINÉMA MONTRÉAL II: — "Cap sur les étoiles" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

CINÉMA MONTRÉAL III: — "Le diamant du Nil" 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Le rayon vert" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45.

COMPLEXE DESJARDINS II: — "Le déclin de l'empire américain" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS III: — "La couleur pourpre" 12 h, 2 h 55, 5 h 45, 9 h.

COMPLEXE DESJARDINS IV: — "L'amour pourpre" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — "Un homme à abattre" 7 h 9 h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA- PHIQUE: (848-3878) — "La mariée était en noir" 12 h.

"Les fleurs sauvages" 21 h — "dim" "La belle meunière" 19 h.

"L'enfant sauvage" 21 h.

CRÉMAIE: (388-4210) — "Bach et Bottine" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

DAUPHIN I: (721-8060) — "Autour de minuit" 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

DAUPHIN II: "Pourvu que ce soit une fille" 12 h 45, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.

DORVAL I: (631-8587) — "Star Trek 4" 12 h, 2 h 40, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.

DORVAL II: "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05 sam.

DORVAL III: "Heartbreak ridge" 12 h 15, 2 h 45, 3 h 45, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30.

DORVAL IV: "Color of money" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45.

DECARIE I: (341-3190) — "Three amigos" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

DECARIE II: — "Un sac de billes" 12 h 45, 2 h 55, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 30.

ELYSÉE I: (842-6053) — "37.2 le matin" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45.

ELYSÉE II: "Melo" 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.

FAVREAU I: (697-9095) — "Song of the south" 12 h 15, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 10.

FAVREAU II: — "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.

GREENFIELD I: (671-6129) — "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.

GREENFIELD II: — "La chanson du soldat" 12 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

GREENFIELD III: — "Y a t'il quelqu'un pour tuer ma femme" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

IMPERIAL: (288-7102) — "Star trek 4" 12 h, 2 h 40, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 sam. dern. spect. 11 h 40.

JEAN-TALON: (725-7000) — "Bach et Bottine" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

KENT I: (469-9707) — "Color of money" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45.

KENT II: "Song of the south" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10.

LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231) — "She's gotta have it" 6 h — "Mona Lisa" 8 h, 10 h, 12 h — "dim" "She's gotta have it" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Sherlock Jr" 7 h — "Les vacances de M. Hulot" 7 h 30 — "Va et regarde" 9 h 15 — "Bombay, notre ville" 9 h 30 (12 au 15 déc.)

LAVAL I: (688-7776) — "Crocodile dundee" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35 sam.

LAVAL II: "Star Trek 4" 12 h, 2 h 40, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 sam. dern. spect. 11 h 40.

LAVAL III: — "Y a t'il quelqu'un pour tuer ma femme" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 sam. dern. spect. 11 h 20.

LAVAL IV: — "Top gun" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 25 sam. dern. spect. 11 h 20.

LAVAL V: "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05 sam. dern. spect. 11 h 15.

LAVAL ODEON I: (687-5207) — "Antarctica" 7 h 15, 9 h 20, 11 h 40.

LAVAL ODEON II: — "Le mal par le mal" 7 h 30, 9 h 35.

LOEWS I: (861-7437) — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05 sam. dern. spect. 11 h 15.

LOEWS II: "Crimes of the heart" 12 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 sam. dern. spect. 11 h 30.

LOEWS III: — "The name of the rose" 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 35 sam. dern. spect. 24 h.

LOEWS IV: — "Color of money" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45 sam. dern. spect. 24 h.

LOEWS V: — "Song of the south" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10 sam. dern. spect. 11 h.

LOEWS VI: — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05 sam. dern. spect. 11 h 15.

LOEWS VII: — "Color of money" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45 sam. dern. spect. 24 h.

LOEWS VIII: — "Song of the south" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10 sam. dern. spect. 11 h.

LOEWS IX: — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05 sam. dern. spect. 11 h 15.

LOEWS X: — "Color of money" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45 sam. dern. spect. 24 h.

LOEWS XI: — "Song of the south" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10 sam. dern. spect. 11 h.

LOEWS XII: — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05 sam. dern. spect. 11 h 15.

LOEWS XIII: — "Color of money" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45 sam. dern. spect. 24 h.

LOEWS XIV: — "Song of the south" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10 sam. dern. spect. 11 h.

LOEWS XV: — "Golden child" 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h, 9 h 05 sam. dern. spect. 11 h 15.

LOEWS XVI: — "Color of money" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45 sam. dern. spect. 24 h.

LA FILIÈRE CLANDESTINE

S'IL FAUT en croire le directeur de la CIA, M. William Casey, un groupe d'hommes d'affaires canadiens aurait participé à la vente illégale d'armes américaines à l'Iran et au transfert de fonds destinés aux rebelles anti-sandinistes du Nicaragua. Si cette révélation s'avère exacte — sa source lui confère une crédibilité — elle confirmerait l'hypothèse d'un réseau international privé voué au soutien des groupes de guérilla anti-communistes à travers le monde. En fait, l'implication des grandes fortunes dans les luttes locales comme dans les guerres classiques ne constitue pas un fait nouveau. Les puissances de l'argent n'ont jamais été indifférentes au devenir des gouvernements.

Mais encore faut-il que leurs interventions s'inscrivent dans une certaine légalité. Or, et c'est là que le bât blesse, les ventes d'armes à l'Iran et les transferts de fonds aux *contras*, tels qu'ils ont été présentés jusqu'à maintenant, contreviennent aux lois américaines et aux politiques en vigueur. Elles violent également les lois canadiennes, comme l'a confirmé à nouveau le gouvernement fédéral, à moins que la transaction ait lieu en dehors du territoire canadien.

Il y a pire encore. Selon M. Casey, la CIA et le président Reagan ont convenu de tenir le Congrès américain dans l'ignorance de ce commerce illégal. Cette décision paraît logique : les luttes et les filières clandestines exigent des politiques secrètes. Mais ces manœuvres s'accommodent mal d'un régime démocratique et d'une société aussi ouverte que celle des États-Unis. L'efficacité des interventions en souffre aussi bien que les institutions démocratiques elles-mêmes.

Devant les fortes résistances du Congrès à débloquer des fonds pour supporter la cause des *contras*, la Maison Blanche et le secrétaire d'État, M. George Shultz n'ont jamais caché leur volonté de faire participer les riches magnats à la lutte « anti-communiste ». C'est ainsi que M. Shultz autorisa son Département, le printemps dernier, à solliciter l'aide financière du sultan de Brunei, un des hommes les plus riches du monde. Un peu moins de \$ 10 millions auraient été acheminés... dans un compte suisse. Procédure tout à fait légale jusqu'à la mesure où les fonds recueillis sont utilisés à des fins strictement humanitaires comme le prescrivait la loi à l'époque. Or, il n'est pas assuré que ces sommes n'aient pas servi à payer des armes vendues à l'Iran ou aux *contras*. Il est possible aussi, comme le laisse entendre le témoignage de M. Casey, que certains inter-

médiaires en aient profité pour s'engraisser, ce qui aurait provoqué la mauvaise humeur des trafiquants canadiens laissés en plan, sans argent.

Quoi qu'il en soit, l'implication d'hommes d'affaires canadiens dans ce commerce illégal d'armes, dans le cadre d'une opération qui paraît approuvée par les plus hautes autorités américaines, place le Canada dans une situation plutôt délicate. Ottawa en effet s'est toujours distancé de la politique de la Maison Blanche au Nicaragua. Rien n'obligeait la CIA à informer les Services canadiens de renseignement. Mais en gardant le silence, ne forçait-elle pas le Canada à s'impliquer davantage à son corps défendant ? La stratégie est aussi vicieuse qu'astucieuse. S'il se révélait que les commerçants canadiens ont effectivement enfreint la loi, le gouvernement ne devrait pas hésiter à prendre des mesures sévères et réaffirmer sans équivoque sa politique de non intervention au Nicaragua.

L'affaire est loin d'être terminée pour le président Reagan qui, selon deux témoins importants, aurait été informé plutôt qu'il ne l'a laissé entendre sur la transaction d'armes avec l'Iran. Les enquêtes vont se poursuivre encore longtemps, si on en juge par l'échéancier des divers comités du Congrès et l'acharnement que manifeste la presse américaine à démonter toute l'opération. Plus elles avancent, plus se confirme le jugement qu'une forte majorité d'Américains ont d'ores et déjà prononcé sur la politique de leur président à l'égard de l'Iran : les États-Unis n'auraient pas dû s'engager dans la vente d'armes à Téhéran, ni tenter ce rapprochement hasardeux avec le régime de Khomeiny.

Les dernières déclarations sur les fuites révélant la vente d'armes semblent leur donner raison. Le directeur de l'hebdomadaire Al Chirah qui publia le premier des dessous du commerce d'armes, a expliqué cette semaine que son journal avait été choisi en raison des liens personnels qu'il entretenait avec l'ayatollah Montazeri, dauphin désigné de l'imam Khomeiny et rival du président du Parlement iranien, Hachemi Rafsanjani, soupçonné de vouloir renouer avec les États-Unis.

Une manière de rappeler que les politiques improvisées, même si elles sont menées par la plus grande puissance du monde, sont vouées à l'échec.

— ALBERT JUNEAU

Volte-face du service secret

L'AFFAIRE Rabilotta a pris une tournure surprenante, mais pas forcément inattendue, alors que l'ancien journaliste de *Prensa Latina* Canada était soudainement blanchi des accusations soulevées contre lui par le service secret canadien, et se voyait offrir, en guise d'excuse, une citoyenneté qu'il ne demandait plus !

Pour le journaliste et l'ensemble des milieux de presse, le recul des autorités fédérales marque une victoire importante, mais qui n'est pas complète ni finale, car l'affaire n'a pas été tirée au clair encore ni soumise au jugement d'un tribunal vraiment impartial. Pareille expérience, éprouvante pour la victime et sa famille, et aussi pour la petite agence de presse latino-canadienne, ne saurait passer à l'histoire sans faire l'objet d'une vigoureuse réprobation.

On doit se demander d'abord quel sort il peut advenir à un individu, surtout s'il est étranger ou dénué d'appuis influents, quand il tombe aux mains du Service canadien du renseignement de sécurité et doit compter, pour obtenir justice, sur un Comité de surveillance qui n'a guère de pouvoir sur le service secret. Même Victor Regalado, accusé par le Solliciteur général à l'époque, M. Robert Kaplan, et défendu par une forte campagne de presse, survit aujourd'hui dans une grande difficulté, après avoir été moralement accablé. Pour l'individu aux prises avec cette

justice secrète, le système canadien n'a rien à envier aux tribunaux de pays totalitaires.

De plus, ce système qui s'acharne le plus souvent sur des gens sans grande défense, n'a même pas l'excuse de la véritable sécurité nationale. Encore récemment des membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité se plaignaient en public que le SCRS ne sache faire la distinction entre la contestation et la subversion. Le SCRS ne ferait pas de zèle non plus pour ouvrir ses dossiers, comme s'il craignait, autant qu'une curiosité malsaine, la mesure qu'on pourrait prendre de son efficacité.

Le Comité aurait pu ajouter, à la lumière de la guerre sourde menée contre *Prensa Latina*, que le SCRS ne fait guère de distinction non plus entre les intérêts du Canada et les menées subversives des États-Unis contre tout ce qui bouge d'un peu libre et indépendant en Amérique centrale. Un gouvernement moins pusillanime que celui de M. Brian Mulroney aurait déjà ouvert une enquête pour savoir qui a bien pu, dix ans après, ressusciter une « demande de citoyenneté » à laquelle Ottawa — pourquoil encore — n'avait même pas daigné répondre.

Le Canada ne sort pas grandi de cette affaire. Les journalistes et l'opposition ont certes attaché le grelot. Mais de troublantes questions res-

tent sans réponse. Le Comité de surveillance a-t-il trouvé que les « preuves » du SCRS n'en étaient pas ? Le SCRS a-t-il reculé par crainte de faire face à de nouvelles révélations fracassantes ? En vertu de quel pouvoir et de quels critères réglementaires le Comité et le SCRS ont-ils soudain accouché de leur miraculeuse conclusion ?

Quels « droits et libertés » journalistes, médias et agences de presse ont-ils — en vertu des politiques actuelles du renseignement de sécurité — dans leurs rapports avec les diplomates et les nationaux étrangers ?

Un pays libre et démocratique peut-il tolérer qu'un service secret s'arroge, comme on l'a fait contre *Prensa Latina*, le pouvoir de déclarer qu'une agence est hostile ou subversive, au risque de causer un tort irréparable aux journalistes, aux personnalités qu'ils contactent, et finalement au public, peu choyé en matière d'information étrangère ?

Au lieu de se faire encore l'exécuteur de basses œuvres anonymes, le SCRS devrait recycler ses agents, réviser ses priorités, et s'occuper des terroristes qui font tomber nos avions, par exemple, des trafiquants qui s'enrichissent avec le commerce des armements, et des combinards de tous poils qui creusent le déficit national.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Deux joyaux... à conserver

L'ACTUALITÉ

PAUL-ANDRÉ COMEAU

QUESTION simple : combien de publications québécoises ont réellement un rayonnement international, à l'exception des revues scientifiques ? À brûle-pourpoint, la question provoquera inévitablement des euh, e.e.e., pour finalement déboucher sur des « je donne ma langue au chat ». Un sondage scientifique aboutirait sans doute à un résultat analogue.

À mon humble avis, deux revues « made in Québec » ont droit à cette appellation. En premier lieu, il s'agit de *Forces*, cette publication trimestrielle lancée par Hydro-Québec, il y a déjà vingt ans. Des textes sollicités auprès des meilleurs journalistes ou spécialistes d'ici, une illustration de très haute qualité, une mise en page originale et stimulante : voilà sans doute quelques-unes des raisons du succès de ce qui aurait pu se confiner au statut de publication de « relations publiques ».

Voilà quelques jours, la direction de *Forces* lançait sa dernière livraison, entièrement consacrée à l'histoire de l'aviation au Québec. Bien sûr, on souligne, au détour, le 50^{ème} anniversaire d'Air Canada. Mais l'essentiel ne se ramène pas à cette seule page de l'aviation commerciale, bien au contraire. Des pionniers qui ont implanté ce mode de transport, jusqu'aux derniers développements dans les cieux québécois, la rétrospective se veut complète, vivante.

Véritable vitrine du Québec moderne, cette revue a brossé, au cours

des deux dernières décennies, des tableaux-synthèses particulièrement réussis. Pour le lecteur québécois, chaque numéro permet de faire le point sur un aspect de notre cheminement collectif. Au hasard des souvenirs, je songe à ce numéro consacré au visage multiculturel que se donne rapidement le Québec actuel : une réflexion en profondeur sur la signification, au niveau démographique et culturel, de l'arrivée de ces Néo-Québécois et de leur intégration pas toujours évidente à une société longtemps homogène. Je pourrais énumérer d'autres thèmes, d'autres champs explorés par les collaborateurs de *Forces*. Peu de secteurs ont échappé à ce regard vif, à cette interrogation intelligente menée par les collaborateurs de ce périodique.

Est-il besoin de rappeler que des sommaires en plusieurs langues nous enrichissent l'intérêt et la curiosité avivés par photos et graphiques de grande qualité ? D'où le taux de pénétration de *Forces* dans de très nombreux pays.

Avec des moyens nettement plus modestes, *L'Incunable* est également en voie d'atteindre un rayonnement appréciable dans plusieurs pays. Cette publication trimestrielle de la Bibliothèque nationale du Québec, qui en est à sa dix-huitième année, trouve en fait preneur dans de nombreuses bibliothèques nationales, aux États-Unis, en France, dans plusieurs pays de la francophonie, en Grande-Bretagne.

L'Incunable a vraisemblablement connu une histoire plus tourmentée que *Forces*. C'est au cours des dernières années que son profil s'est précisé et qu'elle s'est peu à peu his-

sée au rang de publication de haute tenue.

Sans prétendre remplacer les revues de type universitaire, cette publication, reprise en main par Louis Chantigny, il y a quelques années, accompagne l'évolution de la littérature québécoise. D'où des recensions des dernières publications qui suppléent à la sécheresse des catalogues ou aux notices traditionnelles. Cette section constitue sans doute la rubrique la plus utile aux bibliothécaires étrangers qui tiennent à placer sur leurs rayons les productions les plus significatives de la littérature québécoise.

Il ne faudrait surtout pas en conclure que *L'Incunable* se borne à tenir le journal de bord de l'édition québécoise. Chaque livraison consacre de nombreuses pages à un mini-dossier. François Hertel, Roger Duhamel, Robert Choquette, Antonine Maillet, je cite de mémoire, ont ainsi fait l'objet de textes majeurs au cours des dernières années. Heureusement, l'émotion n'est pas absente dans ces évocations d'écrivains disparus, dans cet approvisionnement des grands noms actuels de la littérature d'ici. Le traitement de cette matière témoigne d'un parti pris où la sympathie s'affiche sans fausse pudeur.

Enfin, tout comme pour *Forces*, on doit signaler la qualité de l'iconographie. Une recherche intelligente vaut au lecteur des photos souvent inédites. L'une et l'autre revues contribuent, dans leur sphère respective, au rayonnement international du Québec. C'est une dimension à ne pas sous-estimer au moment où l'austérité est hissée au rang de dogme collectif.

Le goulot et le bourreau

QUÉBEC

GILLES LESAGE

LE GOUVERNEMENT, qui avait promis de légiférer moins et mieux que le précédent, n'aura pas de quoi pavoiser à cet égard, dans l'inévitable bilan de fin d'année. Non seulement la session automnale s'achève-t-elle dans la fébrilité et la bousculade la plus traditionnelle, mais il s'y ajoute une confusion et un désordre rarement égalés. Le goulot d'étranglement est tel que, pour sortir son gouvernement du pétrin dans lequel il s'embourbe, le leader parlementaire doit jouer de la guillotine comme un bourreau.

Aussi paradoxal que cela paraisse, ce chaos vient en bonne partie de la réforme parlementaire mise en route sous le gouvernement péquiste. Entre autres effets, elle impose un calendrier rigide de deux périodes sessionnelles : l'une allant de la mi-mars à la Saint-Jean, l'autre, de la mi-octobre à Noël. En contrepartie, le gouvernement n'ayant plus le loisir de faire siéger l'Assemblée nationale selon son bon vouloir, il lui est demandé de présenter avant la mi-mai les projets qu'il veut faire adopter avant l'été, et avant la mi-novembre ceux qu'il tient à inscrire à son tableau de chasse annuel.

Or, pour toutes sortes de raisons, relevant de l'improvisation pour certains projets, d'une stratégie savante pour d'autres, le gouvernement a attendu la date limite pour sortir ses gros canons. De la mi-octobre à la mi-novembre, c'était le petit trot. Soudain, c'est l'avalanche, la charge et la cavalcade. Coup sur coup, les ministres sortent de leur mante de magicien une quarantaine de projets de loi, dont les majeurs suivants, à adopter à la vapeur : construction (119), soins dentaires (124), charte de la langue française (140), services de santé anglophones (142), sécurité routière (127), forêts (150).

Les deux derniers ne soulèvent pas d'objections fondamentales de l'opposition ; au contraire, elle a voté en faveur de leur principe. Mais leur importance qualitative et quantitative (près de 700 articles pour le code de la route, 228 pour la réforme forestière) est telle qu'ils méritent un examen sérieux. Les péquistes, réduits à la portion congrue, se sont complus à cette étude, qui leur permettait de ménager

leurs forces et de gagner du temps, de retarder quelque peu le rouleau-compresseur des quatre pièces de résistance.

Hier, l'on était en bonne voie de compléter le travail sur le projet 127, tandis que moins du quart du projet 150 était accompli. Tant et si bien qu'après des séances intensives depuis quelques semaines, dont des marathons nocturnes, aucun des quatre projets majeurs n'est adopté. Passons-les en revue rapidement.

C'est en pleine nuit que l'Assemblée a entrepris l'étude du projet litigieux concernant la construction, qui a ensuite fait l'objet d'audiences publiques. Au début de cette semaine, la commission parlementaire a siégé quelque 22 heures, réparties sur trois jours. Jeudi, le gouvernement a mis fin de façon péremptoire - la fausse clôture parlementaire - à ces délibérations, invoquant que seulement 3 des 60 articles étaient adoptés. Il est vrai que l'opposition a usé de motions préliminaires, dilatoires si l'on préfère. Mais les enjeux en cause sont tels que le gouvernement aurait dû mieux planifier ses travaux et les étaler sur une plus longue période que le sprint de décembre. En bousillant les étapes parlementaires et avec un autre coup de guillotine, il parviendra à ses fins, mais avec l'odieuse du rouleau-compresseur.

Le cheminement du projet 142 est encore plus déplorable, sinon cynique. Lundi soir dernier, Mme Thérèse Lavoie-Roux en a proposé l'adoption du principe. Il fut adopté mercredi après une douzaine d'heures de débats, nocturnes en presque totalité, comme si la ministre avait peur de la clarté du jour. Puis, à l'étape de l'étude détaillée, elle refuse d'entendre les principaux organismes concernés, qui ont fait part d'inquiétudes et de réserves sérieuses, non pas sur les objectifs du projet, mais sur ses implications concrètes. Peine perdue.

Pressée par le temps, « Mère Thérèse » balaise les objections. A son corps défendant, toutefois, elle doit reconnaître que son oeuvre, pourtant brève, a été mal lignée. En catastrophe, elle modifie trois des neuf articles du projet original. Sans explications appropriées et sans documents à l'appui, de sorte que l'interprétation en diverge énormément entre LE DEVOIR et The Gazette. Hier, après une vingtaine d'heures de délibérations chaotiques, l'on s'attendait à ce que

le leader gouvernemental doit nouveau brandir le couperet veut ajouter le fleuron numéro à son maigre bilan. Et il devra y courir derechef, la semaine prochaine, s'il veut faire adopter le projet 124 limitant les soins dentaires gratuits pour les enfants.

Au lieu de justifier une hâte impetive qui la rend suspecte, le premier ministre a cru bon, jeudi, de fustiger l'obstruction systématique du chef de l'opposition, l'accusant de fanatisme de façon à peine voilée. Le choix des épithètes de M. Bourassa a un arrière-goût amer : on se croirait revenu d'un coup sec à la pénible fin de son premier régime.

Prenant exemple sur leur chef, la vice-première ministre et le leader parlementaire ont donné hier une triste performance, indice de fatigue accumulée certes, mais aussi d'une partisanerie débridée. Il faut dire que l'une et l'autre ont de quoi être excédées. Mme Lise Bacon tient à tout prix à faire adopter, du moins en principe, le projet 140 chambardant les organismes linguistiques. Elle voit le temps filer et sait qu'il manquera, à cause des multiples filibusters plus ou moins déguisés des péquistes, ces pelés, ces galeux, de qui vient tout le mal. Quant à M. Michel Gratton, qui doit essuyer la bourrasque causée par ses collègues - à qui il ne saurait s'en prendre publiquement - il se défoule sur le président, dont il mine dangereusement une crédibilité déjà amoignée.

Quel gâchis tout de même après un an. Le rituel parlementaire est un jeu continu de souque à la corde, chaque parti tentant à qui mieux mieux de faire trébucher l'adversaire. Mais tout se passe comme si le gouvernement, mal inspiré ou conseillé, s'étant peu soucié d'un minimum de planification ou mesurant mal la vigueur d'une opposition qui prend du poil de la bête... partisane, improvisée au jour le jour, joue à l'oreille. Du haut de sa morgue et de sa suffisance. Sans transparence et se moquant éperdument d'une information adéquate.

Coincé, M. Gratton jure qu'on ne l'y reprendra plus. Par décret, les ministres devront présenter à la mi-janvier les mémoires menant à la présentation de projets législatifs pour la session du printemps. A la bonne heure. En attendant, il doit banaliser le rouleau-compresseur et la guillotine. Pauvre bourreau !

LETTRES AU DEVOIR

Comme au bon vieux temps ?

TROIS manchettes du DEVOIR auraient dû attirer ce matin votre attention : les garanties données par la loi 142 à « toute personne d'expression anglaise » au Québec ; les propos du député Allmand qui accuse Mulroney d'avoir partie liée avec les « extrémistes québécois » parce qu'il a émis l'avis que le visage français du Québec doit être conservé ; l'exhortation à la patience que lance le ministre fédéral de l'Énergie à l'intention des francophones, 17 ans après la mise en application de la loi sur les langues officielles.

Quand des Québécois se mobilisent pour défendre la langue française, comme ce sera le cas samedi 13 décembre, ce n'est pas par nostalgie du « bon vieux temps » ou pour organiser une soirée « rétro », c'est que, malheureusement, de telles soirées sont actuellement encore très nécessaires.

— LUCIA FERRETTI

Outremont, le 11 décembre.

Bravo à la FPJQ

J'ESPÈRE que le projet de charte d'éthique professionnelle saura renforcer la profession journalistique et relever la qualité de l'information au Québec.

Cette charte tant attendue reflète sûrement les réactions accumulées des journalistes face aux problèmes du phénomène de « concentration ».

Il était temps, non seulement pour le bien du public mais surtout pour celui des journalistes qu'une charte soit mise sur pied afin de permettre une plus grande liberté de presse, qui ne soit constamment tributaire d'une autorité.

En effet (on ne le dira jamais assez), Pélaude détient 47 % des quotidiens au Québec, Desmarais 31 % et Francoeur 19 %. Le pouvoir exercé par ces trois empires est sûrement la cause du « relâchement » indéniable chez certains journalistes. Plusieurs d'entre eux sont soit devenus, indolents, soit complices avec les grands conglomérats de l'information. Ce qui explique peut-être le désintérêt actuel et les commentaires négatifs du public face à la platitude de la presse écrite au Québec.

Depuis quelques années, et plusieurs sondages le démontrent, les journalistes ont mauvaise presse. Dans le même souffle, la défection des lecteurs à l'égard

des quotidiens s'accroît. La proportion de non-lecteurs de quotidiens, du moins chez les francophones de Montréal, est passée d'environ 20 % en 1969 à 37 % en 1976 et je serais bien curieux de connaître le pourcentage de 1986.

La qualité de l'information s'est détériorée au Québec, est-ce dû au contrôle subtil qu'exerce la « concentration » sur les journalistes ? Ces derniers semblent devoir faire dans plusieurs cas l'adoption entre les informations et l'idéologie du journal (du propriétaire).

L'adoption d'une charte permettrait d'établir une norme commune à laquelle tous les journalistes devraient se conformer. La profession y gagnera en valeur.

Croisons-nous les doigts pour que cette charte suscite une plus grande vivacité, dans le fond comme dans la forme, au sein du milieu journalistique, ce qui tendrait vers une qualité supérieure de l'information au Québec.

Voilà déjà un pas vers une information un peu moins fardée !

— NATHALIE DYKE

Montréal, le 1^{er} décembre.

Quel sens donner à Noël ?

TOUTE FÊTE a le sens qu'on veut bien lui donner mais pour nous, contemporains, quel sens pouvons-nous donner à Noël ?

Au temps des fêtes, tout reluit, tout flamboie dans les rues et dans les maisons, mais cette « ruissellance » trouve-t-elle un parallèle au fond des cœurs ?

Que signifie Noël pour nous, gens du XX^e siècle ?

Le 25 décembre, c'est bien vite venu, vite passé, vite oublié. On décroche Noël avec les décorations dès le lendemain des fêtes.

Rares sont les gens qui trouvent, en cette période de l'année, une minute de réflexion profonde entre le minuit du 24 décembre et celui du 25.

L'habitude, les fatigues, le magasinage, les dépenses et les tensions de toutes sortes en épuisent plusieurs qui en viennent à souhaiter que les fêtes disparaissent.

Dans tout ce brouhaha de clinquants, de lumières et d'activités fébriles, il est facile de perdre de vue le sens de Noël et son message de paix, d'amour et de joie. Quels sont les gens à l'époque des fêtes qui trouvent un instant pour regarder les étoiles et oublier, ne fut-ce qu'un moment, le poids du terrible quotidien ?

Énervées, appauvries, endettées ou essoulées, bon nombre de personnes cherchent en vain la présence ou le petit quelque chose à quoi s'accrocher à l'occasion de Noël.

Et pourtant Noël, c'est tout cela, c'est l'espoir, c'est le plaisir d'un instant, c'est la paix avec soi et avec les autres.

C'est la nudité de l'âme retrouvée au travers mille images qui nous hantent, c'est le recueil du cœur et de l'esprit face au branle-bas à demi civilisé que la commercialisation à outrance d'une fête religieuse a vidé de son sens premier : « la naissance de l'enfant-Dieu ».

Joyeux Noël, à tous, pourvu que cette fête pour vous ait un sens — quel qu'il soit.

— GUY MILOT

Montréal, le 9 décembre.

Elles coûteraient moins cher

Lettre adressée à M. Paul Gobeil, Conseil du Trésor.

LE COMITÉ provincial des malades déplore vivement que plusieurs milliers de personnes handicapées ne puissent recevoir de l'Office des personnes handicapées l'aide dont elles ont besoin pour éviter l'hospitalisation.

Ces personnes handicapées coûteraient beaucoup plus cher à l'État si elles étaient admises en centre d'accueil ou en centre hospitalier. Elles ont le courage et la débrouillardise de vouloir demeurer à domicile et d'être traitées comme des citoyens à part entière et à part égale.

Ces personnes méritent un secours d'urgence. Un secours qui devrait être soigneusement prévu et maintenu... et étendu à beaucoup d'autres handicapés susceptibles de se passer des services de santé en institution.

— CLAUDE BRUNET

président

Montréal, le 14 octobre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boulevard St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2021
Livraison par porteur :
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La drôle de négociation

ON POURRAIT voir, dans les récentes déclarations du ministre Marcel Masse ou du premier ministre du Canada Brian Mulroney, une manœuvre politique pour consolider, en prenant le train linguistique en marche, des assises trop fragiles au Québec. Leur appui assez direct donné ces derniers jours aux défenseurs du français au Québec portera peut-être quelques dividendes en ce sens mais ce serait mesquin de ne pas y voir l'expression d'honnêtes sentiments de Québécois pour qui, même vu d'Ottawa, il y a des limites à ne pas franchir.

Par un curieux revirement de situation que seul un système politique aussi peu raffiné que notre régime parlementaire monarcho-présidentiel presque naturellement bipartite peut permettre, on trouve aujourd'hui au sein de la députation conservatrice et du gouvernement fédéral plus de Québécois franchement nationalistes qu'il n'y en a chez les libéraux de Québec.

Les Monique Vézina, Marcel Masse et Brian Mulroney n'ont en effet aucune leçon à recevoir de leurs collègues libéraux, canadiens ou québécois, quant à l'interprétation à la compréhension et même à la définition pour l'avenir de ce que l'on pourrait appeler les paramètres futurs d'une société québécoise viable, dans le Canada.

Certes, ils n'ont pas l'appui d'une majorité de leurs collègues conservateurs et l'on trouve sans doute dans ce parti des anti-Québécois encore plus féroces que les quelques reliques qui survivent ou s'agitent, chez les libéraux fédéraux, comme ceux qu'on a vu se lever au congrès, portant le foulard Turner à leur cou après avoir essayé par tous les moyens de tordre celui du chef.

Il faut se rappeler que la prise de

position de Marcel Masse et de Brian Mulroney, au sujet du fait que le français ne devait pas reculer au Québec, se situe parfaitement dans le discours constant de ces hommes politiques depuis aussi toujours.

En fait, ce sont eux et des gens comme Joe Clark qui ont donné au Parti conservateur un profil constitutionnel ouvert mais qui n'est peut-être pas crédible chez les radicaux anglophones et qui a de la difficulté à se traduire, par voie de conséquence, dans des gestes concrets envers le Québec. Ce nouveau profil n'en est pas moins fondamentalement différent et somme toute plus intéressant que la récente position des libéraux fédéraux.

En effet, la position des libéraux fédéraux, très proche finalement de celle des libéraux provinciaux, si elle a quelque peu bougé, n'est pas encore radicalement différente de ce qu'elle était auparavant. Elle est même loin de celle qu'énonçait John Turner en 1976 devant le Canadian Club de Toronto, et encore plus de celle de Pearson, dans les années 60. Pour les libéraux, de Québec comme d'Ottawa, il n'y a au pays que des individus; les collectivités n'y ont de droit, à l'occasion, que comme minorités. La seule majorité qui existe, c'est la majorité multi-ethnique, multi-culturelle et multi-linguistique de l'ensemble du Canada. Tout le reste, Québec et fait français, ne sont pour eux que des traits du Canada passé, le reflet de minorités réelles mais de minorités quand même. Dans ses demandes et ses revendications d'aujourd'hui, le Parti libéral du Québec va même moins loin que ce qu'il décrivait comme le minimum essentiel dans son livre beige pré-référendaire.

Malgré tout, cette réduction, version 1986, d'une position déjà rétré-

cie, est jugée encore inacceptable, tant par les libéraux que par les établissements administratifs et politiques du gouvernement fédéral actuel. Envers le Québec, la ligne de fond, celle de la haute fonction publique fédérale, c'est la ligne dure et elle transcende les partis surtout si on les sent « de passage » au pouvoir.

Pour ce qui est des premiers ministres des provinces, sauf peut-être pour l'Ontario et pour des raisons plus complexes qu'on ne peut les imaginer, ils ont comme c'est normal le nez collé sur la vitre qui les sépare tout en les unissant à leur électorat. La constitution n'est pas une priorité, le pays fonctionne très bien aujourd'hui et le fait que

que permet d'une part la troupe anglophone de leur parti et que ce que demande, d'autre part, sans y mettre tout le cœur et le courage nécessaire, un gouvernement du Québec aussi peu enthousiaste pas du tout convaincu de l'importance à moyen et long terme de toutes ces questions constitutionnelles.

Il est assez facile d'imaginer ce qui pourrait arriver de mieux, s'il y avait quelque ferme volonté politique à Québec, au-delà de la satisfaction du court terme immédiat et électoral. Dans une prise de position aussi perspicace, cohérente, qu'intelligente et même généreuse, l'ex-premier ministre Joe Clark, devant l'auditoire sélect des conférences Gray Memorial tenues an-

« Depuis mai 1980, il n'y a plus de rapport de force et il n'y a plus de volonté partagée de changement réel; on ne peut que voir venir une bien drôle de négociation »

le Québec n'ait pas été de l'accord de 1982 n'a engendré ni révolution ni même grognements de quel- qu'importance.

C'est dans ce contexte que dicte, à la pièce et à la petite semaine, quelques dizaines de fonctionnaires éparpillés ici et là à travers le pays et c'est dans ce contexte aussi que Gil Rémillard, un peu comme chef syndical en demande mais qui n'a aucun mandat d'utiliser quelque moyen de pression que ce soit, devra s'attendre à avaler, à peu près inchangée, l'offre patronale inacceptable mais néanmoins servie, bleu ou rouge, peu importe.

Brian Mulroney, tout premier ministre qu'il soit, Joe Clark ancien premier ministre et les autres pro-Québécois du cabinet et du caucus conservateur peuvent difficilement aller plus loin dans les faits que ce

nuellement à l'Université de Toronto, a ouvert une grande porte. Personne n'y entre.

LE DEVOIR du samedi 21 avril 1984 reproduisait le texte intégral de cette conférence sous le titre « Le Canada et le nationalisme québécois » et résumait ainsi, en sous-titre, l'essentiel du propos de Joe Clark : « le nationalisme est trop fortement ancré dans la société québécoise pour s'éclipser de sitôt, d'autant plus que ses aspirations n'ont pas été satisfaites et que les problèmes qui ont provoqué l'émergence du mouvement indépendantiste n'ont pas été résolus. »

Parlant de l'accord intervenu à dix contre un, au sujet du rapatriement de la Constitution, Joe Clark disait : « or, après plus de cinquante ans, ces gouvernements ont refusé d'attendre quelques semaines de plus. Ce faisant, ils ont donné



LES ANNÉES QUI VIENNENT

JEAN-PAUL L'ALLIER

une arme de plus aux futurs séparatistes québécois. Il leur ont fait comprendre à quel point leur présence dérangeait dans la Confédération en leur présentant le symbole parfait de leur aliénation : un document adopté à dix contre un, approuvé par tous les partis de tous les parlements à majorité anglaise et rejeté par les deux partis de l'unique parlement à majorité française.

Malheureusement, il y a dans le document constitutionnel plus qu'un symbole du rejet du Québec. Il y a le fait qu'on a délibérément laissé de côté la question du partage des pouvoirs qui était pourtant la préoccupation première de la plupart des Québécois engagés dans cette démarche. Il y avait aussi, dans la formule d'amendements originale, un mécanisme pour empêcher les gouvernements provinciaux d'amender la Constitution du pays. C'était tout le contraire du fédéralisme souple, et on se demande aujourd'hui comment les Québécois vont réagir au fait que le Canada anglais a approuvé à l'unanimité une constitution qui va à l'encontre de leur nationalisme légitime. Mais il y a peut-être plus important que la réaction du Québec, il y a surtout la réponse que le Canada anglais va lui donner lorsqu'il réagira.

Un peu plus loin, il ajoute : « le conflit entre le régime Trudeau à Ottawa et les nationalistes au Québec résulte d'une conception fondamentalement différente de la philosophie sociale et de la façon de

comprendre la société. En deux mots : l'individualisme libéral, opposé à une conception qui privilégie la cohésion sociale ou culturelle, la conscience communautaire et l'identité collective. Cette divergence de vues conduit à des définitions différentes d'un terme, à des perceptions non convergentes de la réalité sociale. En conséquence, on se réfère à un ordre de priorité différent. »

Il termine son propos en disant : « Je vous avoue que ma perception est influencée par la croyance que le nationalisme ne doit pas disparaître. Il est une source de définition et de dynamisme pour le pays tout entier. »

Ces discours est celui d'un homme d'État plutôt que d'un politicien. Il vient s'ajouter aux milliers de pages des rapports des commissions royales d'enquête fédérales, des analyses, des discours et des expressions de ceux qui perçoivent le Québec comme un tout à l'intérieur du Canada et non pas comme un agglomérat d'individus dont les spécificités et les traits culturels sont plutôt un élément du problème que des éléments de solution par rapport à l'avenir du pays, Canada ou Québec.

Mais voilà, toute négociation, sauf les négociations de boutique ou le contremaître est aussi porte-parole syndical, est un rapport de force. Depuis mai 80, il n'y a plus de rapport de force et il n'y a plus de volonté partagée de changement réel; on ne peut que voir venir une bien drôle de négociation.

Droits élémentaires bafoués en Palestine

LIBRE OPINION

YOLANDE GEADAH

LE BILAN des violations des droits humains des Palestiniens par Israël est très lourd. Malheureusement, il se trouve très peu publicisé dans la presse occidentale. Pourtant on n'hésite pas à faire les manchettes sur le « terrorisme international », qui a fait récemment des victimes en Europe et ailleurs, et on s'entend même à dire que cette situation inquiétante est alimentée par le conflit israélo-palestinien.

Fait curieux, le vacuum quasi total créé autour de ces violations devient un repart intellectuel assez efficace dès qu'on essaie d'aborder le sujet. Réaction d'incrédulité ou même de suspicion face aux individus, médias ou organismes qui tentent de briser le silence autour de cette question, alimentée par des accusations d'anti-sémitisme, ou encore d'accusation d'être à la solde de tel ou tel régime...

Pourtant ces affirmations sont amplement documentées par diverses sources telles que : l'Association des droits civils en Israël, la Ligue israélienne des droits humains, le Comité international de la croix rouge, Amnesty internationale, etc. Voici donc très brièvement quelques exemples de ces nombreuses violations dans différents domaines, dont les récents événements de Ramallah ne constituent que la pointe de l'iceberg.

Meurtres et attentats politiques

Durant la seule année 1985, les policiers israéliens ont assassiné 10 Palestiniens des territoires occupés, incluant deux enfants, et quatre autres ont été abattus dans un échange de coups de feu sur les collines de Hébron, au mois d'octobre 1985. Sept autres sont des morts « accidentelles », dues à des coups de feu ouverts sur la foule par des soldats israéliens lors d'incidents « de sécurité ». Même si on ne compte pas les morts « accidentelles » ces assassinats reconnus, au nombre de 14 durant l'année 1985, équivalaient pour le Canada, toute proportion gardée, à 420 assassinats de citoyens par la police, ce qui est un chiffre assez inquiétant.

La torture et les traitements inhumains et dégradants à l'endroit des prisonniers palestiniens sont pratiqués couramment en Israël; un récent rapport d'Amnistie internationale vient de le confirmer et de nombreux témoignages indiquent que la torture n'est pas le fait isolé de certains interrogateurs trop zélés.

Les traitements inhumains ne se limitent pas aux prisonniers. Les citoyens ordinaires palestiniens sont également soumis à divers moyens d'intimidation. Il arrive par exemple, que les autorités d'occupation forcent les hommes d'un village à se tenir debout pendant de longues périodes sur un seul pied avec les mains sur la tête ou avec leurs pantalons baissés, les obligeant sous la menace et les injures à marcher à quatre pattes, à danser ou à braire comme un âne, et même à embrasser le postérieur d'un âne. Toutes ces méthodes et bien d'autres sont destinées à humilier la population palestinienne et à briser son moral et son désir de résistance.

Arrestations arbitraires

Il y a présentement près de 3,500 prisonniers politiques palestiniens dans les prisons israéliennes. Un certain nombre des prisonniers libérés lors de l'échange de prisonniers, dont les médias ont fait grand état en mai 1985, ont été réarrêtés sans nouvelles accusations, mais sans publicité cette fois.

Les détentions administratives, très utilisées par les autorités israéliennes, permettent d'arrêter n'importe quel Palestinien pendant six mois sans aucune accusation et sans autre procès. À cela s'ajoutent les déportations, généralement menées de nuit pour éviter publicité et moyen de résistance.

Depuis 1967, 2,000 Palestiniens des territoires occupés ont été déportés, pour la plupart des personnalités influentes dans leur communauté.

Les soldats israéliens et le personnel de sécurité sont autorisés à entrer par la force pour fouiller toute maison privée ou toute institution dans les territoires occupés. Dans de nombreux cas, ces fouilles brutales accompagnées de coups de feu et de chiens policiers entraînés à l'attaque infligent des blessures aux habitants et des dommages matériels à leur propriété. Il arrive fréquemment que les colons juifs, encouragés par leur gouvernement à s'installer dans les territoires occupés, saisissent eux-mêmes des terres palestiniennes, expulsant leurs propriétaires par la force, arrachant des arbres et des vignes et causant des dommages irréparables aux récoltes.

Respect de droits civils

Les libertés d'expression et les libertés académiques sont gravement compromises dans les territoires oc-

cupés. Contrastant avec la liberté de presse dont jouissent les journaux israéliens, d'ailleurs beaucoup plus critiques de l'État d'Israël que ne le sont nos journaux ici, les journaux palestiniens sont fréquemment fermés pendant des semaines et des mois. Tous les articles publiés par un journal palestinien doivent être soumis à la censure avant publication; même des articles traduits de la presse israélienne sont quelquefois refusés par la censure pour publication dans les territoires occupés.

En ce qui concerne les libertés académiques, le gouverneur militaire a un droit de regard sur tout programme et manuel d'enseignement dans les territoires occupés et de tout personnel dans les universités palestiniennes, sans compter le contrôle sur les étudiants à qui le gouverneur militaire peut accorder ou refuser le droit de s'inscrire à l'université. [...]

Liberté de déplacement

Les déplacements des Palestiniens dans les territoires occupés sont limités par diverses mesures. Comme, par exemple, la nécessité pour tout Palestinien de 16 ans et plus de détenir en tout temps une carte d'identité, issue par le gouverneur militaire, sous peine d'arrestation. Or, comme il arrive fréquemment que la police saisisse les cartes, ça signifie pratiquement que leurs détenteurs doivent rester à la maison pour éviter d'être arrêtés. Il existe aussi de nombreux cas d'assignation à résidence.

D'autre part, les Palestiniens des territoires occupés ne sont pas autorisés à passer la nuit à l'intérieur d'Israël, même s'ils y travaillent tous les jours comme *cheap labor* dans

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

JEUX

de notre temps

MAGAZINE QUI JOUE AVEC LES MOTS CHIFFRES

en vente partout 2,25 \$

L'ÉMISSION « DES CHIFFRES ET DES LETTRES » EST DIFFUSÉE À 18 HEURES 30 SUR TVQ (reprise à 11 h 30)

De 8 heures à minuit

7 jours par semaine

RENAUD-BRAY

5219, Côte-des-Neiges — (514) 342-1515

l'analyste

HIVER 1986-87 NO 16

L'Analyste ne reçoit pas de subventions. Elle ne coûte que son prix et elle le vaut.

Luminaire Michel Bédard: Une autre étape

Éditorial Jacques N. Tremblay: L'université et le politique

Essais et études

Des publics multiples
Données et problème de l'immigration
Linguistique et enseignement du français
La protection de l'environnement
Le nationalisme et la culture en URSS
La biologie des passions
Le libéralisme européen
La présence soviétique en Afrique
L'Afrique
Notes sur l'Afrique
Le Canada et les pacifistes
La désinformation ou les sourds complets

À SOULIGNER

Jacques Henripin

Arts et lettres
L'œuvre de Dieu et la part du Diable
Thérèse sous traitement de choc
Rire jaune
Quand la mort se fait applaudir
Cotta, Gennari, Hauser, Renaud, etc.
En marge de La flûte enchantée
L'OSM, le succès par l'excellence
La psychologie de l'art

Jean-Paul Desbiens
XXX
Guy Brouillet

Sur un autre ton
Se dire, c'est tout dire
Dictionnaire de L'Analyste
Accent aigu
Popularité
Grossesse masculine
Chili - Afrique du Sud
La pension du maire
Les mots à la mode

Abonnement annuel au Canada (4 numéros): 35,00\$. Autres tarifs sur demande.
S'adresser à Periodica, C.P. 444, Outremont (Qué.), H2V 4R6 — Tél.: (514) 274-5468
Pour tout autre renseignement: (514) 383-1609 ou L'Analyste, Case postale 504, Succursale postale Bourassa, Montréal (Qué.), CANADA, H2C 3G8

PSI

Des livres pour votre ordinateur

LE LIVRE DE LOTUS 1-2-3 VERSION 2
Ouvrage d'initiation et de référence à ce logiciel professionnel (version 2)
45,95\$

Fichiers en Basic sur PC
méthodes de programmation
par Daniel-Jean David et Daniel Trépo

FICHIERS EN BASIC SUR PC
Outil de référence pour Basic Microsoft, surtout sur les manipulations de fichiers.
39,50\$

Diffusion Prologue Inc.
Tél.: (514) 332-5860
Ext.: 1-800-361-5751

Votre service Psi-Cause

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Drapeau

commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

De 1967 à 1971, M. Drapeau a été représentant du Canada au Bureau international des Expositions à Paris.

Montréalais de naissance, avocat admis au barreau en 1943, M. Drapeau s'est d'abord fait connaître par sa participation à une enquête sur la moralité à Montréal, présidée par Me Pacifique Plante.

Il a obtenu des doctorats honorifiques de l'Université de Moncton (1956); de l'Université de Montréal (1964); de l'Université McGill (1965); des universités Loyola et de la Nouvelle-Orléans (1966); des universités Laval et Sir George Williams (1967).

Le nouvel ambassadeur du Canada à l'UNESCO entre immédiatement en fonction et succède à M. Ian C. Clark.

◆ Un Tupolev

souligné qu'il y avait apparemment un épais brouillard sur Berlin au moment de la catastrophe.

L'ADN a précisé que 73 passagers et neuf membres d'équipage se trouvaient à bord de l'appareil, qui venait de la ville soviétique de Minsk, située un millier de kilomètres au nord-est de Berlin.

Les images diffusées par la télévision est-allemande montraient que l'avion était en plusieurs morceaux sur son point d'impact, les pompiers essayant de redresser les tôles tordues. L'essentiel du fuselage semblait avoir brûlé. Des morceaux de l'appareil pouvaient également être aperçus dans des arbres proches.

La photographe Elke Bruhn-Hoffmann, de l'AP, qui s'est dirigée vers les lieux du drame avant d'être ar-

rêtée par la police, a rapporté par ailleurs que l'avion semblait s'être écrasé dans un bois situé en bordure des limites de la ville de Berlin-Est. Cela semble donc éliminer les risques de victimes habitant sur place.

Des témoins ont affirmé à Mlle Bruhn-Hoffmann que l'accident s'était produit vers 17h30 après la tombée de la nuit, dans un épais brouillard. Le lieu de la catastrophe est à environ trois kilomètres de l'aéroport Schoenefeld, selon elle.

Des centaines de policiers est-allemands étaient déployés pour limiter l'accès aux lieux de l'accident, hormis pour les véhicules officiels de secours, selon Mlle Bruhn-Hoffmann.

Entre 650 et 700 Tupolev-134 — qui sont de la taille du Boeing-737 et ont une capacité de 90 passagers — sont en service actuellement et sont essentiellement utilisés par l'Aeroflot et la compagnie est-allemande Interflug.

◆ Mulroney

vateur, Madame Blais-Grenier retient néanmoins des aspects positifs, notant que ce gouvernement a assaini les finances publiques, donné une nouvelle vigueur à l'activité économique du pays et posé les premiers jalons de son objectif de réconciliation nationale. Personnellement, elle se réjouit d'avoir contribué à établir un consensus national sur l'urgence d'intervenir pour protéger l'environnement. De ce passage au pouvoir, elle garde le mauvais souvenir d'avoir été injustement accusée de dilapider les fonds publics dans de somptueuses dépenses, une « campagne de dénigrement » qu'elle attribue à des éléments anglophones de la presse, de l'opposition et « peut-être » même de son propre parti, une campagne qui avait « une odeur sexiste ».

Concernant les difficultés qui cessent d'accabler le gouvernement Mulroney et l'impopularité des conservateurs dans les sondages d'opinion publique, Mme Blais-Grenier est d'avis que les scandales qui ont marqué les activités de certains ministres n'en sont pas le principal facteur. Cette désaffection populaire, elle l'attribue davantage au caractère maladroit des interventions du gouvernement dans des dossiers majeurs comme l'indexation, la pension de pré-retraite et l'assurance-chômage. Ce qui lui fait dire que le problème de ce gouvernement en est un, essentiellement, de communication avec la population. A qui la faute? A « l'état-major » du premier, auquel elle suggère de sortir des ornières de la partisanerie malsaine et stérile pour prendre une bouffée d'oxygène, de se mettre à l'écoute du peuple, de faire appel aux idées de l'extérieur, à travers un « comité de sages », constitué d'éléments dynamiques apolitiques, de diverses tendances et de différents milieux de la société.

A vrai dire, cependant, Suzanne-Blais Grenier entretient bien peu d'espoirs que ses vœux se réalisent. Aujourd'hui, elle ne se sent plus à l'aise au sein du Parti conservateur, ce qui la pousse à une remise en question de son avenir politique. Cette réflexion l'amènera à prendre une décision tôt ou tard. D'ici là, elle se battra pour que les simples députés puissent s'exprimer librement en Chambre. « Quand les députés veulent intervenir, on leur demande de ne pas embarrasser les ministres ». Elle plaidera également pour la démocratisation du financement des partis politiques, en proposant au gouvernement de légiférer de sorte que soient interdites les contributions des compagnies, que soient limitées à \$5,000 les contributions des citoyens et que soient dévoilées les sources de financement.

Dans son plaidoyer en faveur d'un Québec unilingue français, Mme Blais-Grenier allègue que plus les Québécois francophones se feront revendicateurs de leurs droits, plus le Canada anglais s'adaptera à la réalité de la dualité culturelle. Ce Québec unilingue français, elle le croit possible tout en respectant les droits de la minorité anglophone, une minorité qu'elle estime comblée, avec deux universités anglophones. « Si mes enfants veulent travailler en français, ils n'ont qu'un choix: le Québec. Si les Anglais veulent tra-

vailler en anglais, ils ont de multiples choix. Ils ont même le choix de travailler en anglais dans certains coins du Québec. Il y en a qui ne parlent jamais un mot de français à Montréal ». Suzanne Blais-Grenier conclut: « Le Québec, c'est le dernier bastion du français ».

◆ Le PQ

d'autre.

Tel qu'amendé, le projet de Mme Lavoie-Roux prévoit qu'un programme d'accessibilité à des services en anglais doit être élaboré par un conseil régional (CRSSS) et approuvé par le ministre. Des sous-amendements péquistes visent à baliser cette obligation de portée trop générale. Le PQ veut que chaque conseil régional concerné soit désigné par le gouvernement, qui identifie par règlement les établissements. Au lieu d'une désignation arbitraire par la ministre, selon le PQ, il faut un contrôle parlementaire des décrets gouvernementaux, qui feraient l'objet d'un examen par la commission des affaires sociales avant leur adoption.

D'autres sous-amendements péquistes visent à éviter que l'allocation des ressources fasse l'objet de contestation judiciaire, sur la base des droits et obligations conférés par le projet 142. Ainsi, le gouvernement ne pourrait diminuer les ressources affectées à des programmes desservant les diverses communautés culturelles du Québec. De même, l'application du droit à des services en langue anglaise ne devrait pas donner lieu à des poursuites pénales contre des personnes, demande l'opposition.

A l'appui de ses amendements, M. Johnson explique que le projet gouvernemental ne fait pas que garantir à la minorité anglaise des droits historiques; il va judiciariser des droits. Ce que *The Gazette* a bien compris, dit-il, citant un extrait du principal éditorial d'hier. « S'il arrivait, y lit-on, que les principaux établissements anglophones, tel le Centre de services sociaux Ville-Marie, ne peuvent exercer le mandat de desservir les anglophones de toute leur région et même au-delà, la loi devrait être contestée. »

C'est là que la loi 142 va mener, insiste M. Johnson, parce que la démarche est mal préparée et mal engagée, et elle va perturber profondément le réseau des affaires socia-

les. Il demande à M. Bourassa de retirer le projet, fait sans consultation et qui manque de cohérence. Selon lui, le gouvernement s'en remet aux juges, au lieu de baliser l'exercice des droits dans les lois fondamentales.

D'autre part, en réponse au député Gerald Godin, Mme Bacon dit que l'Office de la langue française a fait plusieurs pressions sur les hôpitaux anglophones pour qu'ils desservent les francophones dans leur langue. « Nous tentons d'améliorer la situation de mois en mois », ajoute-t-elle, se défendant d'intervenir dans le travail de l'Office. Sa collègue, Mme Lavoie-Roux, assure qu'elle interviendra si on lui signale des hôpitaux délinquants. Ce qui n'a pas été le cas à ce jour. Elle rappelle que tous les établissements doivent se conformer à la loi 101.

M. Johnson estime que la ministre aurait dû, avant de procéder par le projet 142 qui affectera les transferts de ressources, s'assurer de l'accessibilité en français aux services de santé. La ministre s'engage à faire observer la loi si des plaintes sont portées à son attention. De plus, elle promet de vérifier l'observance de postes obligatoirement bilingues dans les hôpitaux anglophones de la région montréalaise.

◆ Washington

canadien à Washington, Allan Gottlieb, s'activait pour obtenir des précisions des membres du comité de renseignement, M. Durenberger lui aurait dit de ne pas s'inquiéter. Cette affaire ne présenterait selon lui aucun problème pour le Canada.

Parlant à quelques journalistes, le sénateur Durenberger a dit: « Il y a une couple de Canadiens qui sont impliqués dans un marché financier. Cela n'a pas d'implication pour le Canada. Ce sont des individus. Je ne les perçois pas comme des Canadiens car ce sont tout simplement deux gars qui avaient de l'argent et qui voulaient faire un profit ».

Selon des informations présentées par le directeur de la CIA plus tôt cette semaine au comité sénatorial des affaires étrangères, ces individus auraient réalisé qu'ils allaient perdre une dizaine de millions. Ils se seraient ouverts de leurs difficultés à une personne, M. Roy Furmark, lequel a informé M. Casey en disant qu'ils menaçaient de tout révéler.

Le gouvernement canadien a été pour sa part complètement pris au

dépourvu par les révélations de M. Casey. Ignorant tout de cette affaire, le ministère des Affaires extérieures avait, jeudi, de la difficulté à réagir. On avait mis à l'oeuvre les fonctionnaires des Affaires extérieures, l'ambassadeur à Washington et le Service de renseignement de sécurité. On avait refusé cependant de mettre la GRC à l'oeuvre.

Hier matin, les autorités canadiennes semblaient être retombées sur leurs pieds. Le vice-premier ministre, M. Don Mazankowski, indiquait aux Communes que la GRC avait eu le mandat de faire enquête. Il précisait aussi que les autorités canadiennes avaient pris contact avec le chef de la CIA ainsi qu'avec les membres de divers comités du Congrès américain. L'ambassadeur Gottlieb aurait également eu des contacts avec la Maison-Blanche. D'autre part, on a demandé la collaboration de l'ambassade d'Israël. Ce pays a permis aux armes vendues à l'Iran de transiter par son territoire.

Le vice-premier ministre a rejeté la suggestion des partis d'opposition voulant que le premier ministre Mulroney intervienne auprès du président Reagan. Les choses doivent suivre leur cours normal, a-t-il dit. Pour l'instant les contacts au niveau politique se font au niveau ministériel.

Participant à une conférence des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, le ministre canadien Joe Clark a ainsi pu discuter, hier, brièvement de cette affaire avec le secrétaire d'État américain, M. George Schultz. Selon le ministère des Affaires extérieures, ce ne fut en réalité qu'un aparté de deux minutes. Il est apparu que M. Schultz n'avait rien de nouveau à offrir à M. Clark comme information. Rappelons que M. Schultz s'est plaint d'avoir été tenu dans l'ignorance sur la préparation et le déroulement de cette opération.

Le gouvernement canadien a manifesté son insatisfaction au gouvernement américain son insatisfaction devant les difficultés à obtenir des informations. Il n'est pas question toutefois d'enregistrer une protestation officielle.

Les porte-parole du gouvernement ont réitéré, hier, que s'il s'avérait que des lois canadiennes n'avaient pas été respectées, des poursuites seraient prises. Jusqu'à maintenant, il n'y a aucune preuve quelconque que l'embargo canadien sur l'exportation d'armes à l'Iran ait pu être violé. Pour cela, il aurait fallu que des ar-

mes fabriquées au Canada aient été vendues ou que des armes aient transité par le Canada. L'opposition aux Communes a demandé que l'on fasse enquête sur une possible violation des lois fiscales ou bancaires canadiennes.

14 décembre

par la PC et l'AP

1985: en France, le comité directeur du PS adopte la plate-forme du parti pour les élections législatives.

1981: des grèves éclatent en Pologne après la proclamation de la loi martiale.

1977: des négociateurs égyptiens et israéliens se rencontrent au Caire pour préparer le cadre d'un règlement au Proche-Orient.

1975: la France annonce son intention d'aider l'Égypte à mettre sur pied sa propre industrie d'armement.

1972: les astronautes d'Apollo-17 repartent pour la Terre après avoir séjourné pendant trois jours sur la Lune.

1962: le premier gouvernement à majorité africaine est formé en Rhodésie du nord par Kenneth Kaunda.

1961: les casques bleus de l'ONU au Congo lancent une offensive en direction d'Elisabethville, capitale de la province sécessionniste du Katanga.

1960: vingt pays signent à Paris la convention qui crée l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

1959: l'archevêque Makarios est élu à la présidence de la République de Chypre.

1939: l'Union soviétique est exclue de la Société des Nations.

1937: l'explorateur norvégien Roald Amundsen atteint le premier le pôle Sud (1542); Marie Stuart monte sur le trône d'Angleterre à la mort du roi Jacques V.

1835: Nostradamus (Michel de Notre-Dame), astrologue et médecin français (1503-1566).

L'astronome danois Tycho Brahe (1546-1601).

L'explorateur rossais James Bruce (1730-1794).

Le poète français Paul Eluard (1895-1952).

L'actrice américaine Lee Remick (1935).

13 décembre

par la PC et l'AP

1983: la marine américaine ouvre le feu sur des batteries de DCA installées en territoire sous contrôle syrien, dans les montagnes du Liban.

1983: tempête de verglas au Québec: un demi-million de Montréalais sont privés d'électricité pendant 36 heures.

1979: la Cour suprême déclare inconstitutionnels certains aspects de la loi faisant du français la langue officielle du Québec; du même coup, elle annule une loi adoptée en 1980 au Manitoba faisant de l'anglais la seule langue officielle de cette province.

1979: le gouvernement Clark est défait aux Communes par 139 voix contre 133 à la suite d'une motion de censure déposée par les libéraux au sujet du budget Crosby; l'ayatollah Khomeini autorise des observateurs neutres à rendre visite aux otages américains détenus à Téhéran.

1978: Jacques Cossette-Trudel, l'un des trois feukistes responsables de l'enlèvement de James Cross, rentre au pays en compagnie de sa femme, venant de Paris.

1972: les astronautes d'Apollo-17 déposent sur la Lune une plaque à la gloire de la paix.

1966: premiers bombardements américains sur Hanoi.

1962: les États-Unis mettent en orbite un deuxième satellite de télécommunications, le 'Relay I'.

1958: les Américains placent un singe sur orbite dans l'ogive d'une fusée Jupiter.

1916: près de neuf mille soldats austro-hongrois sont tués par des avalanches dans les Alpes.

1895: le poète allemand Heinrich Heine (1797-1856); l'ingénieur allemand Ernst Werner von Siemens (1816-1892); l'acteur Dick Van Dyke (1925-).

WEEK-END

SAMEDI

Les Petits Frères des pauvres organisent une grande vente de garage, aujourd'hui de 10 h à 16 h 30 à la boutique des Petits Frères (1457, rue Gilford, angle Garnier). 527-8653.

La Maison des jeunes de Laval a besoin... de vos vieux coussins! Si vous en avez un ou plusieurs dont vous ne voulez plus, il nous fera plaisir d'aller les chercher. Johanne Couture, 668-3954.

Le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges est à organiser un club de ski de fond qui fera huit sorties, les dimanches du 11 janvier au 1er mars. On se renseigne au 733-1478.

Rencontre « à l'écoute de la spiritualité de Charles de Foucauld », aujourd'hui de 9 h 15 à 17 h à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde (1110, rue Mansfield - métro Peel). 768-0989.

Vêpres du 3e dimanche de l'Avent présidées par Mgr André-Marie Cichella à la basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde (angle Dorchester et Mansfield - métro Peel). 866-1661.

Mgr Paul Grégoire confèrera l'ordination sacerdotale à M. Gérard Martineau, aujourd'hui à 16 h à l'église Saint-Charles (2115, rue Centre). 932-5335.

Un encan organisé par le Curateur public du Québec, avec l'écor de Saint-Hippolyte comme encanteur, aujourd'hui dès 9 h à l'entrepôt du Curateur (7245, rue Clark). 873-4930.

Party de Noël organisé par le R.S.D.O., à la salle communautaire Glanadale (164, chemin Lakeshore, à Pointe-Claire), ce soir à 19 h.

Les Émotifs anonymes et le groupe Revivre vous invitent à venir partager avec d'autres ayant le désir d'acquiescer la santé émotive, tous les samedis à 20 h 25, rue

Jarry est - métro Jarry). 627-1661.

La librairie Hermès vous invite à rencontrer le Dr Paul David et Alain Jacques, aujourd'hui de 14 h à 16 h au 1120, avenue Laurier ouest. 274-3669.

Soirée bolivienne avec Jilakata, ce soir à 20 h 30 au Café Tiers (4933, rue de Grandpré - métro Laurier). 843-7112.

DIMANCHE

Chants traditionnels de Noël avec les chanteurs de Musi-4, ce 14 décembre à 14 h à la salle d'animation de la bibliothèque d'Anjou (7500, avenue de Goncourt).

CAMMAC invite des chanteurs et joueurs d'instruments d'orchestre à la lecture à vue de Noël, la *Messe en do* de Haydn, dirigée par L. Lavigne, ce dimanche de 15 h à 17 h à la salle de l'église Saint-Matthias (10, rue Churchill, à la Côte-Saint-Antoine). 486-8292.

« Sons et brioches » du dimanche ayant pour thème « les instruments de l'orchestre ». Aujourd'hui à 11 h, exceptionnellement au théâtre Maisonneuve, un spécial Noël avec quatuor vocal.

Messe commémorative pour les victimes de la loi martiale en Pologne, organisée par le Congrès canadien polonais, aujourd'hui à 14 h à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde (boulevard Dorchester ouest). 486-6595 ou 735-5974.

Brunch du dimanche, de midi à 15 h au Café Tiers. Aujourd'hui, décembre le collectif Nicabec en profitera pour tenir une exposition-vente-information au profit du Nicaragua, au 4933, rue de Grandpré (métro Laurier). 843-7112.

Conférence « Pour la suite de Miro » aujourd'hui à 15 h, avec Jean-Louis Prat, directeur de la Fondation Maeght, à l'auditorium du musée des Beaux-Arts de Montréal. 285-1600.

UN REGARD NEUF SUR LE MONDE

...regard neuf parce qu'il y a du sang neuf au journal *Le Devoir*! Une nouvelle équipe de journalistes dynamiques et chevronnés qui s'engagent à tamer la masse d'information quotidienne pour ne vous en livrer que l'essence. Une substance digne d'intérêt. La meilleure vue d'ensemble des événements dans le monde politique, social et culturel.

Un regard neuf sur les affaires

Avec la récente publication d'un nouveau cahier

exceptionnel: *Le Devoir Économique*, le journal *Le Devoir* devient le seul quotidien à vous offrir un contenu économique et financier exhaustif. Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligemment structurée, pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Jetez-y un coup d'oeil! *Le Devoir* pourrait bien être le seul quotidien dont vous ayez besoin désormais... ABONNEZ-VOUS!

LE DEVOIR ESSENTIEL!